51e ANNÉE (6e SÉRIE) N° 45 8 NOVEMBRE 1934

L'AMI DU CLERGÉ

Revue de toutes les Questions Ecclésiastiques

DOGME, MORALE, LITURGIE, DROIT CANON, ÉCRITURE SAINTE, PATROLOGIE, PRÉDICATION
JURISPRUDENCE CIVILE-ECCLÉSIASTIQUE

Publié avec l'Imprimatur de Mgr l'Evêque de Langres. — Paraît à Langres tous les jeudis

Mgr F. PERRIOT
Protonotaire apostolique *ad instar participantium*
FONDATEUR

Mgr A. ROZIER
Prélat de la Maison de Sa Sainteté
Docteur en théologie, Chanoine titulaire de Langres
DIRECTEUR

Toutes les lettres doivent être adressées à : M. le Directeur de L'AMI DU CLERGÉ, à Langres (Hte-Marne).

PRIX DE L'ABONNEMENT ANNUEL :

FRANCE et COLONIES FRANÇAISES	Edition complète . . . . . . 18 fr. Edition partielle. . . . . 12 fr.	ETRANGER — Voir les conditions détaillées à la 1re page de la *couv.* du 7 décembre 1933.

L'édition complète comprend la *Doctrine* et la *Prédication*; l'édition partielle n'a pas la *Prédication*.
On n'accepte pas d'abonnements de moins d'un an, ni d'abonnements à la *Prédication* sans la *Doctrine*.
Tous les nouveaux abonnements partent du *1er Janvier* de l'année en cours.
Les abonnés de France et des Colonies reçoivent gratuitement la *Jurisprudence*; pour l'Etranger elle coûte 3 fr. 50.

Les annonces sont reçues exclusivement chez M. Jacques LEGUERNEY, 24, rue de Madrid, Paris 8e.

Chèques postaux : Nancy, 21.88

SOMMAIRE

DOCTRINE

Un nouveau problème de morale : *La continence périodique dans le mariage.* — I. La découverte, ou la méthode Ogino-Knaus-Smulders, 737. — II. Le problème moral : est-il permis d'user du mariage exclusivement dans les périodes de stérilité féminine ? 739. 1° Le Pour, 740. 2° Le Contre, 743. 3° L'accord, 747. Valeur des motifs invoqués, 748. Péché de ceux qui useraient de la méthode sans motif valable, 750. — III. Conclusions : à l'usage des conjoints, 751 ; du médecin, du prêtre, 752.

PRÉDICATION

Pour la fête de la Présentation de la Sainte Vierge. — Marie au Temple et les devoirs des parents relativement à la vocation de leurs enfants, 593.
Cours de prônes sur la Liturgie. — XLI Ensevelissement et préliminaires des funérailles, 597.
Les Litanies du Sacré-Cœur. — XXVI. *24e Invocation :* Cœur de Jésus, broyé à cause de nos crimes, 600. — XXVII. *25e Invocation :* Cœur de Jésus, obéissant jusqu'à la mort, 602. — XXVIII. *26e Invocation :* Cœur de Jésus, percé de la lance, 604.
Explication du Catéchisme. — *36e Leçon :* Le péché, 606.

A nos abonnés de l'Etranger

Voici les conditions pour les abonnements 1935 des pays étrangers; elles sont les mêmes qu'en 1934 :

1° Pays à change fort :

	Edit. complète	*Edit. partielle*
CANADA :	3 piastres	2 piastres
ETATS-UNIS :	3 dollars	2 dollars
ANGLETERRE :	12 shillings	8 shillings
SUISSE :	15 fr. suisses	10 francs suisses
ESPAGNE :	15 pesetas	10 pesetas
HOLLANDE :	8 florins	6 florins
ITALIE :	35 fr. 50	27 fr. 50

2° Pays compris dans la liste suivante :

Afrique du Sud (Union de l'), Afrique du S. O. (ancienne Colonie allemande sous le mandat de la Grande Bretagne), Albanie, Allemagne, Argentine (République), Autriche, Bechuanaland, Belgique et Colonies, Brésil, Bulgarie, Cap de Bonne Espérance, Chili, Cité du Vatican, Colombie, Costa-Rica, Cuba, Dantzig (Ville libre de), Dominicaine (Rép.), Egypte, Equateur, Esthonie, Ethiopie (Abyssinie), Finlande, Grèce et Crète, Guatémala, Haïti, Honduras, Hongrie, Lettonie, Libéria, Lithuanie, Luxembourg, Mexique, Natal et Zoulouland, Nicaragua, Orange, Panama, Paraguay, Perse, Pologne, Portugal et Col., Roumanie, Russie, Salvador (Rép. de), Tchéco-Slovaquie, Turquie d'Europe et d'Asie (Anatolie, Asie Mineure, Arménie, Cilicie), Uruguay, Vénézuela, Yougoslavie.

Edition *complète :* 28 fr. français.
— *partielle :* 20 fr. français.

3° Pour tous les autres pays (ceux qui ne sont pas mentionnés aux 1° et 2° ci-dessus) :

Edition *complète :* 35 f. 50.
— *partielle :* 27 f. 50.

4° Bien noter que les abonnements pour l'Etranger étant strictement payables d'avance, il est indispensable que nous recevions *avant le 31 décembre* le montant du renouvellement, si l'on veut ne pas subir d'interruption dans le service de l'*Ami*.

PETIT COURRIER

Q. — L'*Ami* pourrait-il m'indiquer un fournisseur aux prix raisonnables pour *drap mortuaire*, tentures de deuil et catafalque ?

R. — Toutes les maisons d'ornements d'église tiennent ces articles-là ; voyez leurs catalogues et comparez. Une modeste maison que nous avons

déjà signalée plusieurs fois, M. Colotte, à Jonvelle (Hte-Saône), constructeur d'un catafalque fort pratique, fournit aussi des draps mortuaires et des tentures dans de bonnes conditions.

Q. — Un jeune homme de 19 ans, ayant seulement une instruction primaire, mais fort intelligent et ayant continué à se cultiver lui même, désirerait avoir une « teinture » de philosophie. Il me demande quel livre il pourrait lire pour « savoir ce que c'est ».

R. — *Leçons élémentaires de Philosophie*, **par J. M. J. A., cartonné 12 f. 20, Paris, J. de Gigord;** — *Précis de Philosophie élémentaire*, **n° 228 de la collection rédigée « par une réunion de professeurs », 10 f., Tours, Mame.**

Q. — Je voudrais donner à mes élèves d'Humanités quelques causeries sur *la distinction des manières*. Quels livres pourraient m'y aider ?

R. — **Abbé L. Rouzic (qui vient de mourir),** *La distinction*, **in 32, 4 f. 50, Paris, Lethielleux ; — Hervé-Bazin,** *Le jeune homme chrétien*, **in 12, 6 f., Paris, Gabalda ; — P. Jean Berthier,** *Le jeune homme comme il faut*, **in 12 de 544 p., franco (en France) 5 f. 85, Paris, Bonne Presse.**

Monseigneur Collomb, *de la Société de Marie, Vicaire Apostolique de Mélanésie et Micronésie (1816-1848)* **— In 8 de 112 p., avec de nombreuses illustrations (sans indication de prix). — Procure des Missions d'Océanie, 123, Chemin de Choulans, à Lyon.**

Originaire d'une humble bourgade de la Tarentaise, Jean-Georges Collomb se sentit de bonne heure appelé à l'apostolat des Missions Cependant il ne donna pas suite immédiatement à ce projet : après avoir terminé brillamment ses études théologiques, il enseigna durant trois années la théologie dogmatique au Grand Séminaire de Moutiers Ce n'est qu'en 1844 qu'il entra dans la Société de Marie, récemment fondée. A peine avait-il terminé son noviciat qu'il se vit, à 29 ans, malgré ses vives insistances, nommé coadjuteur du Vicaire Apostolique de Mélanésie et de Micronésie. Presque aussitôt, la mort de Mgr Epalle lui imposa la charge de cet immense Vicariat, qui d'ailleurs se réduisait à quelques missionnaires et catéchumènes isolés au milieu d'une population féroce. Il n'eut guère que le temps d'en prendre possession, car moins d'un an après il mourut, terrassé par la fièvre.

L'intérêt de la présente biographie ne réside donc pas dans la carrière extérieure de Mgr Collomb, qui fut brève et aboutit le plus souvent à l'échec ; il est tout entier, et considérable, dans la belle physionomie qu'elle nous révèle : un prélat saint, profondément humble et d'une douceur angélique, mais énergique, d'un zèle ardent pour le salut des âmes, n'épargnant aucun effort, dût-il en mourir, pour tendre vers ce but. Cette vie renferme aussi une preuve frappante de la fécondité du sacrifice : après l'insuccès apparent est venue l'heure des riches moissons : le double Vicariat auquel Mgr Collomb avait été préposé s'est transformé depuis en neuf Missions qui accusent un total de plus de 150.000 catholiques. C'est donc à bon droit que le livre s'achève sur un appel non seulement à la vie missionnaire, mais aussi à l'offrande d'âmes victimes en faveur des missions.

A. Bachelier, **professeur de géographie aux Facultés libres de l'Ouest. — Notions de géographie générale. Régions polaires. Amérique. Océanie. — In 8 de 193 p., cartonné, avec de nombreuses illustrations et 3 cartes dépliantes hors texte, 15 f. — Paris, J. de Gigord.**

Le nom de M. Bachelier est familier aux lecteurs de l'*Enseignement chrétien*, l'excellente revue pédagogique de l'Alliance des maisons d'éducation chrétienne. Tous les deux mois environ, ils y rencontrent une brève étude d'histoire ou de géographie : brillante synthèse ou court résumé sur un point précis, plus souvent encore tableaux comparatifs qui sont des modèles du genre Je sais un professeur d'histoire qui ne manque pas, à chaque nouvelle rencontre, d'en porter la référence sur ses propres manuels et de faire bénéficier ses élèves de l'expérience du maître qu'est M. Bachelier.

Aussi est ce avec joie que les professeurs d'histoire — spécialisés ou non — accueilleront le premier volume d'un nouveau Cours de géographie, rédigé par lui à l'usage des classes de l'enseignement secondaire.

Celui ci s'adresse aux jeunes élèves de Sixième. Je me hâte de dire qu'il ne le cède en rien aux nombreux ouvrages similaires que les nouveaux programmes ont fait éclore un peu partout chez les éditeurs classiques. Je le crois supérieur à plusieurs par la méthode.

L'on retrouve ici la clarté d'exposition chère à l'auteur. Il n'a pas oublié d'autre part qu'il s'adressait à des bambins d'onze ou douze ans et il a rédigé un manuel attrayant. Heureux enfants qui ne sont plus astreints comme leurs aînés à étudier de mémoire d'insipides listes de noms ou de faits dans des manuels rébarbatifs, mais qu'on prend comme par la main pour les conduire à la découverte du monde !

Car c'est bien du *monde* qu'il s'agit dans ces premières notions de géographie générale, et du monde avec tout son attrait d'inconnu. Toutes les études futures de géographie, et pour une part la formation générale, dépendent du premier contact avec ces notions nouvelles.

Certes, on ne supprime pas l'effort de l'élève, mais on le guide et on le facilite. Par la présentation matérielle du texte d'abord : division en alinéas nombreux, avec titres et sous-titres bien nets ; mise en vedette des idées essentielles par l'emploi de caractères gras ou d'italiques. Par l'illustration abondante et intelligente : peu de photographies (on en abuse par le temps qui court), mais surtout des croquis et des dessins qui parlent aux yeux et sont d'une reproduction facile. Vignettes, schémas, photographies sont accompagnés de légendes explicatives qui éclairent ou complètent la leçon. On a cherché partout à fixer le sens de la réflexion et de la comparaison. Caractéristiques, à cet égard, la carte du Chili (p. 140). les vignettes sur le Brésil (p. 146) et sur la place de l'Australie dans le monde (p. 167), qui gravent dans la mémoire de l'élève des notions qu'il n'oubliera plus.

L'auteur ne prétend point par là supprimer ou réduire le rôle du maître. C'est à celui ci qu'il appartiendra de vivifier l'enseignement du manuel. Pour l'aider dans sa tâche on lui indique une bibliographie assez ample où il pourra puiser, souvent en les adaptant, la matière de lectures complémentaires. A chacun de l'enrichir par devers soi, à l'aide des articles de journaux ou de revues, des relations de voyage notamment, qui paraissent chaque année plus nombreuses sur les pays dont traite la géographie de Sixième.

E. Lemasson, **professeur de philosophie à l'Institution Notre-Dame, à Avranches. — Manuel de Philosophie** *à l'usage des candidats au Baccalauréat* **(conforme au dernier programme officiel). — 2 vol. in-8 ; t. I :** *Psychologie*, **392 p. ; t. II :** *Logique, Morale, Métaphysique*, **420 p. — Paris, Beauchesne, 1934.**

Depuis de longues années la maison Beauchesne éditait les deux tomes de l'excellent *Cours* du P. Lahr. Refondus et augmentés en 1920 par les soins du P. Gabriel Picard, ils devaient par la suite être condensés en un seul volume. Ces divers remaniements, tout en améliorant sans doute bien des parties du manuel, lui avaient fait perdre sa physionomie originale. Il y avait place pour un traité entièrement nouveau, d'une seule venue, rédigé dans le même esprit, mais bénéficiant de tout ce que le renouveau scolastique actuel a apporté à l'enseignement philosophique.

Celui que vient d'écrire M. Lemasson répond très exactement aux vœux du corps enseignant. Rien du répertoire érudit, copieux et indigeste ; mais un exposé concis, clair, des solutions nettes Le premier objectif de l'auteur a été de développer la réflexion chez l'élève, de lui donner des convictions solides et raisonnées. Il a dépouillé pour lui la littérature philosophique moderne, spécialement les œuvres de nos scolastiques contemporains : Mercier, Garrigou Lagrange, Sertillanges, etc , les divers articles de nos Revues ou Dictionnaires catholiques, pour lui en présenter, au titre de solutions traditionnelles, la plus pure moelle, pour lui en citer les passages les plus abordables.

Si l'auteur a donc très justement pour principe de fournir toujours des solutions « établies dans l'esprit

(*Voir la suite p. 354*)

BON - NATUREL - SAIN

BYRRH

PARFAIT TONIQUE

UN CALORIFÈRE
économique
et qui
chauffe

EGLISES
SALLES DE RÉUNIONS
GYMNASES

PRIMÉ
concours d'économie en combustibles
PARIS-1922
NANCY-1925

Siège social : BROUSSEVAL Hte Marne
Agence : PARIS (X) 11, rue Eug. Varlin

FONDERIES
BROUSSEVAL

Remise spéciale au Clergé
Demander plaquette illustrée n° 111.

--- VINS DE MESSE ---
CAVES DES PRÉMONTRÉS
Abbaye de St Michel de Frigolet.
Adres correspce : Mr Yvrard, 4, Quai Vauban, Sète (Hlt)

UN PROGRÈS SENSATIONNEL !

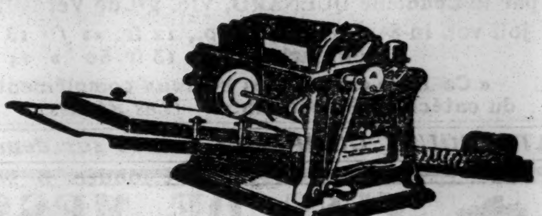

POUR IMPRIMER SOI-MÊME
Voici un appareil qui exprime le dernier mot de la technique moderne : il est entièrement automatique (encrage, prise de papier) et permet l'emploi de tous les formats de papier, en feuille simple ou pliée. Enfin il ne coûte que :
2.500 francs
Demandez la notice explicative sur :
La Machine Rotative "Le RÊVE"
EYQUEM
Toutes fournitures pour Duplicateurs de tous systèmes - Papiers - Encres - Stencils.
EYQUEM, 191, Boulv. Pereire, 191 - PARIS
Fabrication Française

BRONCHITES
TOUX
CATARRHES
CHRONIQUES
GOUTTES LIVONIENNES
TROUETTE-PERRET

Cinéma Projection fixe
La Cinémathèque Sainte-Thérèse
12, rue Denis-Papin, à Angers — R. C. 119-39
Vente d'appareils — Location de films Baby
Baby - Pathé-Rurex - Type B — Choix - Qualité - Conditions

RENÉ HATON — L. KLOTZ, Editeur
59, Boulevard Raspail, PARIS 6e. Ch post Paris 248.46.

Vient de paraître

PLANS ORATOIRES
DE L'IMPROVISATEUR SACRÉ

du Chanoine Beau de Verdeney

13e édition, *revue, corrigée et considérablement augmentée par le* R. P. LANDES, S. M., Missionnaire.

« Petite Encyclopédie de la Prédication pour notre temps. »

3 beaux vol. in-8° écu, sur vélin, 1002 p., 50 fr., fco 53 f. 50

Cette édition nouvelle absolument à jour, répond en tous points aux nécessités présentes de la prédication dans tous les milieux. Elle comprend 563 plans de sermons : sur les Fêtes liturgiques, Triduum, Neuvaines ou Octaves et principaux saints (tome I) ; sur des sujets de circonstances, les Evangiles du Dimanche, le Mois de Marie, du Rosaire, le Carême et des conférences ou retraites aux hommes (tome II) ; sur le Jubilé, les Missions, les Retraites pour dames, jeunes gens, jeunes filles, communiants et communiantes (tome III).

82 plans entièrement nouveaux, des tables de matières bien ordonnées, une présentation excellente en font une " Encyclopédie de la Prédication " nette, vivante, suggestive, variée et pratique.

Sur le Chemin d'Emmaüs — Au Catéchisme par l'Evangile

par le Chanoine QUÉNARD, Vic. gal de Versailles

Un joli vol. in-8°, illustré, 271 p., 12 fr. »» fco 13 fr. »»
en cartonnage, 13 fr. 50 » 14 fr. 50

« Ce livre est un très heureux complément du catéchisme diocésain. » *(Les Etudes)*.

CATALOGUES COMPLETS franco sur demande

VINS DE MESSE

La première œuvre fondée à GAILLAC en 1907, par M. Elie Bertrand, avec l'autorisation de Monseigneur l'Archevêque d'Albi.

Contrôlée par M. le Chanoine Goffre, archiprêtre de Gaillac, et M. le Chanoine Prat, directeur de l'Ecole de Sarlat (Dordogne)

Vins strictement conformes aux règles canoniques, avec certificat de pureté.

S'adresser à MM. Elie et Pierre BERTRAND, père et fils, prop.-viticulteurs, 10, r. Ancien-Collège, Gaillac (Tarn).

Matériel pour les INSTALLATIONS DE LUMIÈRE ÉLECTRIQUE

Matériel de T. S. F. (Postes et Amplis)

Renseignements gratuits

Appareillage Electrique LEWIS,
181, rue Lafayette, PARIS (Xe).

L'ALIMENT DE FORCE DES PRESBYTERES

VITALIMENT
DE LA VIEILLE CURE

Véritable rénovateur de la vie.

Contient à l'état assimilable :

MAGNÉSIUM - NATRIUM
CALCIUM - PHOSPHATES
VITAMINES

Quintessence alimentaire du **cerveau**, des **nerfs**, du **sang**, des **os**, des **muscles**. Relève le potentiel énergique physique et cérébral. **Préserve du cancer** (Profr Delbet). Fait récupérer le **poids** perdu, sans produire de graisse. **L'aliment des intellectuels.** 3 formes : Potage, Petit déjeuner, Tablettes à croquer (goût exquis). — **Echantillons gratis** aux Membres du Clergé. Ensuite remise de 30 % sur commandes. **Laboratoires de la Vieille Cure**, NICE (A.-M.).

ROLITHO 1934

Le Duplicateur parfait
1.200 copies à l'heure

Notice gratuite sur demande

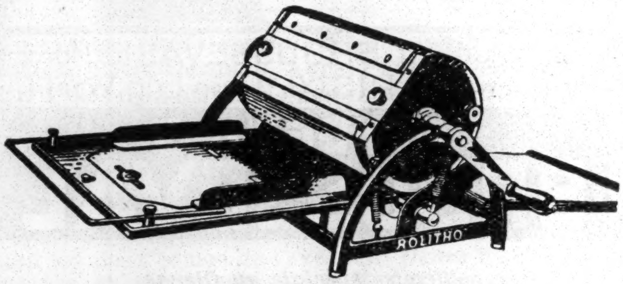

1.185 fr. par mensualités de **100 fr.**
— 20 % de remise à MM. les Ecclésiastiques. —
Alph. ENGEL, 18, rue du Mail, PARIS (2e).

COMMENT ENSEIGNER LE CATÉCHISME ?

PAR LA PROJECTION
Plan de Cécile BRUEL

Plan illustré d'une leçon, NOTICE A-12, de 14 pages, adressés sur demande.

TOUT le MATÉRIEL de PROJECTION

Le CINEMA dans les Œuvres, 46, rue d'Assas, PARIS (6e).

Ami du Clergé du 8 novembre 1934

Deuxième partie : **PRÉDICATION**

SOMMAIRE

Pour la fête de la Présentation de la Sainte Vierge. — Marie au Temple et les devoirs des parents relativement à la vocation de leurs enfants, 593.

Cours de prônes sur la Liturgie. — XLI. Ensevelissement et préliminaires des funérailles, 597.

Les Litanies du Sacré-Cœur. — XXVI. *24e Invocation :* Cœur de Jésus, broyé à cause de nos crimes, 600. — XXVII. *25e Invocation :* Cœur de Jésus, obéissant jusqu'à la mort, 602. — XXVIII. *26e Invocation :* Cœur de Jésus, percé de la lance, 604.

Explication du Catéchisme. — *36e Leçon :* Le péché, 606.

POUR LA FÊTE DE LA PRÉSENTATION DE LA SAINTE VIERGE

MARIE AU TEMPLE ET LES DEVOIRS DES PARENTS RELATIVEMENT A LA VOCATION DE LEURS ENFANTS

Mes frères.

Le culte de la Sainte Vierge occupe dans la liturgie de l'Eglise une place considérable. Aucun des mystères de sa vie, aucun de ses privilèges qui ne soit l'objet de quelque fête, de quelque dévotion, de quelque pèlerinage. Chaque année, deux mois entiers lui sont consacrés : le mois de mai et le mois d'octobre. Et que de fois, au cours des saisons, le souvenir de Marie n'est-il pas rappelé à la piété des fidèles ! Le 8 décembre, c'est son Immaculée Conception ; le 2 février, sa Purification dans le Temple de Jérusalem et le 17 son apparition dans la grotte de Lourdes ; le 25 mars, son Annonciation ; en avril, sa douloureuse Compassion ; en mai, sa toute-puissante médiation ; en juin, son Cœur immaculé ; le 2 juillet, sa Visitation et le 16 son Scapulaire ; le 15 août, sa triomphante Assomption ; le 8 septembre, sa joyeuse Nativité et le 12 son Saint Nom à jamais béni ; au début d'octobre, son pieux Rosaire.

Mais dans ce concert de louanges et de bénédictions, de supplications et de prières, quelle sera la part dévolue au mois de novembre ? Quels honneurs sera-t-il appelé à rendre à la Reine du ciel ? Un hommage plus discret, plus intime peut être, mais plein de poésie, de charme et de piété. Le 21 novembre ramène la fête de la Présentation de la Sainte Vierge. Voilà, sans doute, un mystère à peu près inconnu pour vous. Aussi ai-je pensé que vous auriez plaisir et profit tout à la fois à m'entendre vous exposer l'objet de cette fête et vous indiquer les résolutions qu'elle doit faire germer dans vos cœurs.

I

Sur l'enfance et la jeunesse de Marie, l'Evangile ne nous dit absolument rien. Ce silence est comme un voile de modestie jeté sur les premières années de cette divine Vierge. Elle a dû se préparer à sa grande mission, sans éclat, sans bruit, dans le silence, le travail, la piété et la pratique de toutes les vertus ; voilà uniquement ce que le livre saint nous laisse entendre. Quand il se décide à parler, c'est pour nous apprendre que Marie a été la Mère de Jésus. A vrai dire, ce mot renferme tout. Mère de Jésus ! Tout s'efface devant un pareil titre, tout ce qu'on pourrait dire de plus n'ajouterait rien à cette louange.

Cependant il serait pénible à des fils aimants, à des enfants affectueux d'ignorer à peu près tout de la vie de leur mère chérie. Aussi les premiers chrétiens attachaient-ils le plus grand intérêt à connaître quelque chose de l'enfance et de la jeunesse de la Sainte Vierge, interrogeant les anciens, recueillant les moindres traditions, bref, cherchant avec une sainte avidité à suppléer toutes les lacunes de l'Evangile. Bientôt il se forma sur ce sujet un enseignement qui avait cours dans la primitive Eglise et que certains Docteurs, S. Jérôme et S. Jean Damascène en particulier, ont consigné dans leurs écrits. Voici donc ce qu'ils nous ont transmis.

Quatre vingts jours après sa naissance, la Vierge immaculée avait été, une première fois, présentée au Temple par ses parents, S. Joachim et sainte Anne. Ils ne s'étaient pas contentés d'offrir, pour la racheter, les dons ordinaires, une paire de colombes ou de tourterelles. Dans leur reconnaissance envers le Dieu qui avait miraculeusement fécondé leur vieillesse, ils avaient voulu consacrer au Seigneur l'enfant qu'ils tenaient de sa bonté. La cérémonie achevée, ils avaient repris le chemin de leur maison, à Jérusalem. Pendant trois ans, Marie, par sa grâce naissante, avait fait les délices de son père et de sa mère. L'art chrétien a immortalisé sur la toile et dans le marbre une scène charmante de cette première enfance de Marie : leçon de lecture, ou bien sainte Anne apprenant sa fille à lire dans la Bible.

Quand elle eut atteint sa troisième année, c'est-à-dire quand elle put se passer des soins indispensables de ses parents, ceux-ci se souvinrent du vœu fait au Seigneur. Marie elle-même, avec son intelligence éclairée des lumières de la grâce, comprit tout ce qu'il y avait de mérite et d'honneur à donner à Dieu les premières années de sa jeune existence, et elle se rendit au Temple de Jérusalem. Voyez-vous cette enfant bénie du ciel, dont les pas sont à peine affermis et qui déjà gravit les degrés du sanctuaire pour s'y consacrer à son Dieu ? A ce spectacle, l'Eglise ne peut contenir son admiration : « O fille du Roi des Rois, chante-t-elle avec transport, que votre démarche est belle, que vos pieds sont glorieux ! *Quam pulchre graditur Filia Principis!* »

Sa langue est à peine déliée et elle supplie le grand prêtre de l'admettre parmi les vierges vouées au service des autels : « Je n'ai demandé

qu'une grâce au Seigneur, semble-t-elle dire comme son ancêtre David, c'est d'habiter dans sa maison tous les jours de ma vie... Qu'ai-je désiré dans le ciel et sur la terre, si ce n'est vous, ô mon Dieu ?... Vous êtes le Dieu de mon cœur et mon partage à tout jamais. » Le pontife, ému d'une sainteté si précoce, reçut avec bonheur cette enfant prédestinée qui se donnait à Dieu, s'immolait à sa gloire et à son amour, malgré la tendresse dont l'avaient entourée des parents chéris, malgré les regrets profonds que lui causait une séparation douloureuse d'avec un père et une mère comme S. Joachim et sainte Anne.

C'est Zacharie, dit on, le futur père de S. Jean-Baptiste, qui reçut Marie des mains de ses parents et l'introduisit dans la troupe des jeunes filles du sanctuaire, où elle fut, sans doute, admise gratuitement, en souvenir de la grandeur déchue de sa famille. Elle devait passer au Temple onze années d'une enfance et d'une adolescence précieuses devant les hommes et devant Dieu.

La maison du Seigneur possédait de vastes dépendances où étaient élevés les enfants que leurs religieux parents avaient voués à Dieu, tel ce jeune Samuel dont l'Histoire Sainte nous raconte l'enfance si pieuse et si touchante. La vie de ces enfants privilégiés se passait dans la prière, dans le chant des saints cantiques, dans l'étude de la Loi de Dieu et dans certains détails du service intérieur. Car le soin d'un aussi grand édifice que le Temple de Jérusalem, l'entretien et l'honneur du culte exigeaient un grand nombre d'employés et de serviteurs. Telle fut donc la vie de Marie enfant.

D'abord, une vie de prière. Placée sous la tutelle des prêtres du Seigneur et sous la direction des pieuses femmes chargées de l'éducation des jeunes vierges du sanctuaire, Marie avait à prier matin et soir, et c'était pour elle une joie et un bonheur encore plus qu'un devoir. Dès son réveil, elle donnait à Dieu la première pensée de son esprit, le premier battement de son cœur. Sa journée tout entière n'était qu'une longue prière, une conversation ininterrompue avec le Dieu qu'elle aimait tant. Plus fervente, plus embrasée d'amour que les Séraphins, qui brûlent, comme des lampes ardentes, comme des encensoirs d'or, au pied du trône de l'Eternel, l'âme de Marie vivait absorbée dans la contemplation du Créateur qu'elle adorait. Elle s'élevait d'un vol rapide, colombe immaculée, par le désir et par l'amour jusqu'au plus haut du ciel. Avec quelle foi elle récitait ou chantait les psaumes de David, son aïeul, demandant aux cieux de répandre leur rosée et à la terre d'enfanter son Sauveur ! Et si le Seigneur, touché des désirs des saints prophètes, a abrégé les jours de l'attente du Messie, il est bien permis de croire avec les Pères de l'Eglise que, pour répondre aux vœux de cette humble Vierge, il a encore avancé le jour de la délivrance du genre humain, tant était puissante sur son cœur la prière de Marie.

De la prière, Marie passait au travail. Mais son union intime et habituelle avec Dieu faisait de ce travail et de chacune de ses actions une prière incessante. Comme les enfants et les jeunes filles, ses compagnes, Marie s'occupait tantôt à laver les parvis sacrés, tantôt à préparer le linge et les tuniques dont se revêtaient les prêtres et les lévites, tantôt à disposer les autels pour les sacrifices, tantôt à porter l'encens et les parfums que l'on devait brûler devant Jéhovah. Quand elle eut grandi, elle avait le soin des colombes, des tourterelles et des agneaux qu'immolaient les prêtres ; elle filait et tissait le lin et la soie, et l'Eglise de Jérusalem a gardé longtemps, comme une précieuse relique, le fuseau dont se servait la Sainte Vierge. Ainsi elle n'a jamais connu ni les fêtes, ni les réunions mondaines, ni les spectacles, ni les bals, ni les lectures malsaines, si dangereuses pour les jeunes gens, ni les colifichets de la toilette, auxquels on sacrifie sa fortune et parfois son honneur.

L'obéissance était, avec le travail et la prière, la grande occupation de cette admirable enfant. Elle ne voyait dans ses supérieurs que les représentants de Dieu ; leur autorité lui semblait une émanation de la sienne, comme elle l'est en réalité ; et, bien loin de murmurer contre cette autorité, elle était heureuse de s'y soumettre et se prêtait avec un saint empressement à tout ce qu'on exigeait d'elle. Trop humble pour tenir à sa volonté, Marie n'en avait point d'autre que celle des personnes qui veillaient sur son enfance : elle était docile à tous leurs ordres et les accomplissait avec cette gracieuse promptitude qui donne tant de charme à l'obéissance. Un désir de ceux qui la dirigeaient était pour elle un ordre, et les prévenir faisait sa joie et son bonheur.

Enfin, comme Marie n'était pas élevée seule dans le Temple du Seigneur, elle pratiquait vis-à-vis de ses compagnes une admirable charité. Consommée en perfection et en vertu dès l'âge le plus tendre, la sainte enfant dut avoir maintes fois à souffrir du contact des autres jeunes filles qui n'étaient pas, comme elle, exemptes des défauts de leur âge. Mais elle couvrait du voile d'une charité inaltérable les imperfections, les travers et les torts de ses compagnes. La tradition rapporte qu'étant devenue un objet de jalousie pour quelques-unes de ces jeunes filles, elle n'opposa jamais à leurs procédés indélicats que la douceur, la patience, la bonté la plus tendre et la plus prévenante, qui finit par triompher de toutes les résistances et par lui conquérir tous les cœurs.

Oh ! qui nous dira les mérites de cette céleste enfant, pendant les onze années qu'elle vécut au Temple ? Les anges de Dieu la contemplaient avec une admiration sans cesse grandissante, et l'Eternel lui-même faisait ses délices de cette âme qui lui consacrera bientôt par un vœu sa virginité. C'était une nouveauté que cette détermination chez une jeune fille. Qui avait pu la lui inspirer ? A quinze ans, les enfants consacrés au Seigneur étaient libres de quitter le Temple, leurs

vœux ne les liaient que jusqu'à cet âge, et moyennant une modique somme d'argent, leurs parents pouvaient les racheter et les reprendre. « Je prête mon fils au Seigneur, » avait dit la mère du petit Samuel en présentant son enfant au grand-prêtre, ce qui montre bien qu'on ne faisait alors que des vœux temporaires. Et voilà que Marie s'engage pour toute la durée de sa vie. Elle n'ignorait pas cependant que la stérilité était un opprobre chez les Juifs et que toutes les vierges d'Israël n'aspiraient qu'au bonheur de donner au monde le Messie promis à leurs pères. Elle savait aussi que c'était de la tribu de Juda et de la race de David, dont le sang coulait dans ses veines, que devait naître le Désiré des nations. N'importe ; elle renonça volontairement à l'espoir de donner au monde le fils des divines promesses. Rien ne valait à ses yeux la plus belle, la plus aimable des vertus, la pureté, dont le Sauveur devait dire un jour : « Bienheureux les cœurs purs, parce qu'ils verront Dieu ! » Marie était saintement jalouse de n'avoir que Dieu pour époux, de n'appartenir qu'à lui seul et de lui faire le sacrifice entier d'elle-même.

Ce sacrifice de l'innocence et de l'amour monta vers le ciel comme un encens d'agréable odeur. Le Seigneur accepta le don que Marie lui faisait d'elle-même, et il la récompensa par un don plus magnifique encore : il voulut être à Marie, comme Marie était à lui, se donner à elle comme elle se donnait à lui, et bientôt il allait faire de son chaste sein le tabernacle du Verbe incarné.

O sainte et délicieuse enfance de la Vierge Marie, laissez-nous vous admirer. Fleur à peine éclose, vous n'avez voulu vous épanouir qu'au pied des saints autels ! Lampe préparée par le Seigneur, vous vous allumez dans le sanctuaire et vous y brillez tellement que rien ne ternit l'éclat de votre flamme ! Soyez bénie à jamais d'avoir donné un tel exemple, un tel idéal à l'enfance et à la jeunesse catholiques, à tous les religieux et à toutes les religieuses, à toutes les enfants de Marie et aux prêtres, dont vous êtes si bien le modèle que le jour de la Présentation, ils se font une joie de renouveler leurs promesses cléricales. Tous, devant le Saint-Sacrement exposé sur l'autel, comme au jour de leur entrée dans les Ordres, ils renoncent au monde, à ses honneurs, à ses richesses et à ses plaisirs et protestent que le Seigneur est leur unique partage ici-bas comme au ciel.

II

Mais nous, m. f., quelle leçon retirons-nous de ce mystère ? Si je ne m'adressais en ce moment qu'à des jeunes gens, je leur proposerais la Sainte Vierge comme modèle ; je leur dirais de consacrer, comme elle, les premières années de leur vie à Dieu. Mais c'est aussi à des parents, à des époux chrétiens que j'ai l'honneur de parler, et je viens aujourd'hui leur rappeler, dans les termes les plus pressants, un de leurs devoirs : respecter la vocation religieuse de leurs enfants. Entrons ici dans quelques détails.

C'est une vérité de foi qu'il y a une Providence, et non pas seulement une providence générale qui s'étend à l'ensemble des créatures, mais une providence spéciale, personnelle, qui porte sa sollicitude sur chacune de nos têtes, dont pas un cheveu ne tombe sans la permission de notre Père du ciel. Ainsi parle l'Evangile. Dans les vues de Dieu, chacun de nous est donc destiné à un état. Dieu se conduit comme un père de famille qui détermine à chacun de ses serviteurs et de ses enfants le travail, l'emploi qu'il sait être proportionné à ses forces ou à son aptitude, comme un habile jardinier qui met chaque plante, chaque arbre dans le terrain qui lui convient, comme un architecte qui taille chaque pierre selon sa destination, comme un horloger qui ajuste chaque ouvrage à la place où il doit fonctionner. Voilà ce qu'on entend par la vocation. Comme suite à cette désignation spéciale, Dieu, toujours infiniment sage, juste et bon, donne à chacun de nous des grâces spéciales et proportionnelles pour répondre à sa vocation. Mais il ne les donne que là. C'est un fleuve que sa grâce, mais à ce fleuve il faut un lit, et ce lit, creusé par Dieu, est l'état où il nous met. Ah ! sans doute, il ne n us y met pas par force. Libre à nous d'obéir à notre vocation, ou, ce qui revient au même, de répondre à sa voix Sa main nous mène, il est vrai, mais nous pouvons nous y soustraire. Toutefois, sachons-le bien, c'est se priver de secours précieux.

Vous avez là, m. f., l'explication d'un grand malaise qui règne dans le monde : beaucoup d'êtres souffrent parce qu'ils ne sont pas à leur place ! L'individu, en effet, ne jouit du bonheur que dans sa vocation. Là seulement il se trouve à l'aise, parce que là seulement il est à sa place. Le petit oiseau est heureux dans le bois, le poisson dans l'eau, l'arbre dans le terrain qui lui convient : ils sont à leur place. L'homme, pareillement, se sent heureux, si humble que soit sa condition, pourvu qu'il soit à la place que Dieu lui assigne, pourvu qu'il soit dans sa vocation. Hors de là, si élevée que soit sa situation, il est souvent déplacé et par suite mal à l'aise. Quiconque fait faillite à sa vocation, se trouve comme un membre hors de sa jointure, comme un être hors de son élément. Quel martyre que celui d'un homme condamné à des fonctions qui lui répugnent, à un état où tout lui pèse, l'ennuie, le rebute, obligé de vivre avec des personnes avec lesquelles il ne peut sympathiser et dont cependant il ne peut se séparer, et cela jusqu'à la mort !

Voyez-vous déjà la responsabilité qu'encourent les parents qui s'opposent à la vocation de leurs enfants, quelle qu'elle soit ? Responsabilité effrayante, s'il s'agit de vocations sacerdotales ou religieuses. C'est un larcin fait à Dieu, une résistance à sa volonté, à ses desseins ; c'est un affreux égoïsme qui se dissimule sous le voile d'une fausse tendresse ; et par surcroît, c'est un

attentat contre le bonheur de ces pauvres enfants.

Mais, après avoir établi ces principes, venons au fait. Peut-on douter que Dieu, qui appelle à tous les états, ne jette pas aussi, et à profusion, des semences de vocations sacerdotales et religieuses, à notre époque surtout où ces vocations répondent à tant de besoins ? Pourquoi donc ces semences demeurent-elles stériles ? Pourquoi donc, à notre époque, les vocations sacerdotales et religieuses germent-elles si peu, en nombre insuffisant pour les besoins de la société ? Je n'hésite pas à le dire : c'est, pour une part considérable, la faute des parents, et, comme on l'a dit justement, le péché des mères.

S'il y a une chose indéniable, c'est l'influence des parents sur leurs enfants : c'est la première en date, c'est la plus puissante, en vertu de l'irrésistible ascendant de la tendresse, c'est la plus décisive, celle qui marque d'une empreinte indélébile l'âme molle et passive de l'enfant ; c'est la plus assurée de durer, celle qui survit à toutes les autres et qui finit toujours par reparaître, même après quelques éclipses passagères. Or quel usage les parents font-ils de leur influence ? La font-ils servir à orienter leurs enfants vers le sacerdoce ou la vie religieuse, à seconder ces belles vocations ? C'est triste à avouer : pour quelques-uns qui comprennent et accomplissent leur devoir en cette matière, combien n'y en a-t-il pas qui n'y songent guère, ou qui ne le veulent à aucun prix ?

Ils n'y songent pas, certainement, ces parents chrétiens en apparence, par routine ou par préjugé d'éducation, mais mondains de toute leur âme. Les visites, la toilette, le bruit des fêtes, la vie bourgeoise, les douceurs du chez-soi, de la vie confortable, voilà tout leur horizon. Il n'y a dans leur esprit aucune de ces grandes idées auxquelles on se dévoue et qui donnent un sens à une vie. Dites-leur : « Votre fils pourrait bien devenir prêtre, votre fille religieuse. » Ils ouvriront de grands yeux surpris : ils n'ont jamais envisagé cette hypothèse. Qu'ils sont donc maladroits et coupables, les parents qui, pour ne pas savoir établir la respiration des âmes vers Dieu, les étouffent et les atrophient ! Leur enfant prend à peine conscience du monde extérieur qu'il entend parler argent, affaires, succès mondains. On lui répète sans cesse : « Pas de bonheur sans argent ! » Alors que cette âme ne demande qu'à s'élever et à s'élargir, qu'elle est portée d'un élan naturel vers la beauté morale, on la rapetisse et on la dessèche par des calculs d'intérêt, par une philosophie de la vie étroite et vulgaire ; on tue en elle la générosité et l'enthousiasme, sans quoi rien de grand ne se fait. « Il faut, a dit René Bazin, qu'un jeune homme entende parler du sacerdoce, une jeune fille de la vie religieuse, qu'ils sachent quelle est la grandeur de cette vocation, quel besoin le monde a toujours eu d'avoir des saints. Beaucoup de vocations ont été tuées par la vie inutile, égoïste, et aussi par le silence des parents. Il eût suffi peut-être qu'une jeune âme devinât près d'elle l'acceptation secrète de sa vocation pour qu'elle se donnât au service de Dieu. »

D'autres parents sont plus coupables encore. Ils s'opposent à la vocation de leurs enfants. Parfois leur opposition est déguisée. Ils ont une manière sournoise d'accueillir la décision de leur fils ou de leur fille, qui déconcerte ceux-ci et les trouble : « Réfléchis bien ; tant qu'à être prêtre ou religieuse, il faut être parfait. Une fois engagé dans cette voie, c'est pour toujours. » Ou bien, ils soumettent la vocation à une épreuve qui la compromet à coup sûr. « Tu es trop jeune pour prendre un parti. Demeure avec ceux de ton âge. La persistance de tes désirs sera la preuve de leur solidité. » Singulière méthode, en vérité, pour éprouver une vocation, que d'exposer un jeune homme ou une jeune fille, sous prétexte de les aguerrir, et cela de propos délibéré, à toutes les séductions et à tous les pièges. Singulière méthode ou plutôt criminelle sottise ! Il y a un asile où se cultivent les vocations : c'est le cloître ou le séminaire, mais non pas le monde.

Le plus souvent, l'hostilité est déclarée. Autrefois, m. f., les parents poussaient, introduisaient presque de force leurs enfants dans l'Eglise ou dans les couvents. Et les prédicateurs tonnaient du haut de la chaire et avec raison contre ces lamentables abus. Aujourd'hui les temps sont bien changés. Il y a des mères soi-disant chrétiennes qui refusent à Dieu leurs enfants. Quelques-unes déclarent brutalement : « J'aimerais mieux voir mon fils ou ma fille morts que d'être prêtre ou religieuse ! » D'autres affectent l'ironie : « La soutane, c'est une robe de l'autre saison, elle ne se porte plus ! » — Ou bien : « Je ne sais pas qui ma fille épousera, mais certainement ce ne sera pas le Christ, nous ne sommes pas si ambitieux ! » Dans les classes élevées, les parents sont travaillés par un égoïsme inconscient et naïf qui les aveugle : « Le prêtre, la religieuse est pauvre, mes enfants seront riches ; le prêtre, la religieuse sont sans famille et sans gloire, mes enfants sont faits pour le succès et le bonheur. » Dans le peuple, on a peur du lendemain. On a vu les biens de l'Eglise, les presbytères spoliés, le budget des cultes supprimé, les religieuses chassées des écoles, les couvents menacés. On appréhende pour ses enfants une vie de sacrifices, de luttes et de souffrances, et l'on s'oppose tant qu'on peut à leur vocation.

Vous avez peut-être entendu parler d'un livre qui a pour titre : *Comment j'ai tué mon enfant.* C'est la douloureuse confession d'une mère qui, pour détourner son fils du sacerdoce, n'a pas craint de l'exposer à la tentation et qui a payé bien cher ensuite ses criminelles tentatives. Que Dieu vous préserve d'un tel aveuglement et de pareils remords ! Soyez plutôt de ces parents chrétiens qui regardent comme une bénédiction le choix que Dieu fait pour lui d'un ou de plusieurs de leurs enfants.

Que dis-je ? Devancez même l'appel de Dieu. Bien

avant la naissance de ces petits êtres, offrez-les à Dieu, dites-lui : « Mon Dieu, cet enfant, nous vous le consacrons, nous désirons qu'il soit à vous ! » Puis, dès que cet enfant est en âge de comprendre, confiez-lui votre rêve. Sans doute, vous ne devez pas violenter cette petite âme et la pousser de force vers le cloître ou le sanctuaire, mais vous ne devez pas non plus écarter systématiquement, dans les visions d'avenir, l'image du sacerdoce ou de la vie religieuse. Aussi bien que la liberté de l'enfant, vous devez sauvegarder les droits de Dieu. Vous direz donc à cet enfant : « Nous ne savons ce que tu seras plus tard. Mais si le bon Dieu te veut, qu'il te prenne. Nous serions si heureux d'avoir un fils prêtre, une fille religieuse ! » Et déjà vous lui parlerez du sacerdoce et de la vie religieuse avec sympathie, avec respect. Vous les envelopperez d'une atmosphère religieuse : guidant leur premier examen de conscience, vous agenouillant de bonne heure et souvent avec eux à la table sainte, épiant l'éveil de leurs instincts, pour les combattre ou les diriger. Vous protégerez leur innocence avec un soin scrupuleux, Dieu n'aimant rien plus que la limpidité des fronts et la blancheur des âmes. Et si, un jour, vous découvrez que vos enfants ont le goût de Dieu et qu'ils vibrent sous les émotions religieuses, vous vous en féliciterez, car c'est signe que Jésus va se pencher vers eux et les appeler à son service.

Et si, de fait, Dieu exauce vos prières et vous demande votre enfant, oh ! ne croyez pas votre tâche terminée. C'est une chose si fragile qu'une vocation qu'il faut la cultiver comme une plante de serre chaude. On est effrayé de constater le grand nombre de jeunes gens et de jeunes filles qui quittent le cloître et le séminaire avant d'arriver aux ordres et aux vœux. Certainement plus d'une défection serait évitée si la vigilance des parents n'était jamais en défaut. A vous donc, parents chrétiens, de préserver la vocation de vos enfants. Ayez les yeux toujours ouverts sur eux : un camarade corrupteur, une compagne mondaine, une lecture légère, une fête profane sont capables de troubler le cœur le plus pur et d'ébranler la plus robuste volonté.

Mais ne vous contentez pas de faire œuvre de préservation ; faites aussi œuvre de protection et d'encouragement. Hélas ! il arrive quelquefois que le premier ennemi d'une vocation, c'est le père. Engagé dans les affaires, absorbé par les soucis matériels, il ne comprend guère les aspirations idéales, les projets d'apostolat. Le monde vient ensuite livrer à la vocation religieuse ou sacerdotale de furieux assauts : que d'ignobles plaisanteries, de propos malveillants, courent dans le monde sur le compte des prêtres et des religieuses ! L'élu de Dieu a besoin de trouver à la maison un appui moral pour échapper au découragement. Et le plus souvent c'est sa mère qui le lui fournira, sa mère qui est la confidente affectueuse de ses rêves d'avenir et la douce étoile qui ranime son courage.

Parents chrétiens, ne vous laissez pas effrayer par cette œuvre austère d'éducateurs. Faites appel aux fortes pensées de la foi, consultez vos propres intérêts. La vie que vous préparez à vos enfants, en favorisant leur sublime vocation, n'est-elle pas la plus noble et la plus haute, parce que la plus voisine de Dieu, la plus heureuse aussi ? « Ils feront tous les sacrifices en renonçant au monde, comme disait un vieux gentilhomme, sauf celui du bonheur. » Ils n'auront pas à s'inquiéter du vêtement ou de la nourriture, le Christ ayant promis de pourvoir aux nécessités des siens. Et vous, parents chrétiens, vous vous ménagerez à vous-mêmes une vieillesse douce et honorée, car avoir un fils prêtre, une fille religieuse, ce n'est pas les perdre, mais les garder. « Ils ne donneront pas leur cœur à un autre, pensait une mère, il n'y a que Dieu qu'ils aimeront plus que moi. » Et quels droits éminents vous vous assurez au ciel, car donner à Dieu un enfant, c'est bien plus que de donner un verre d'eau à l'apôtre. Enfin, quand vous aurez fermé les yeux et que tous vous auront oubliés depuis longtemps, votre fils, votre prêtre, votre fille, votre religieuse, vous pleureront toujours et se souviendront de vous chaque matin au *Memento* des morts.

Daigne l'immaculée Marie, la douce enfant de la Présentation, la pieuse Vierge du Temple, faire germer dans cette paroisse de nombreuses vocations sacerdotales et religieuses ! Qu'elle fasse comprendre aux bons chrétiens qui m'écoutent que le plus grand honneur que Dieu peut leur faire, c'est de leur demander leurs enfants pour son service, comme aussi la plus grande marque d'amour qu'ils peuvent donner à Dieu, c'est de lui offrir, dans la personne de leurs enfants, de bons prêtres et de saintes religieuses !

COURS DE PRONES SUR LA LITURGIE

XLI

ENSEVELISSEMENT ET PRÉLIMINAIRES DES FUNÉRAILLES

Mes frères,

Nous avons vu dans notre dernière instruction comment l'Eglise, par les prières de la recommandation de l'âme qu'elle nous fait réciter à leur chevet, console les derniers moments du mourant et s'efforce de lui ménager près de Dieu un accueil favorable. Mais voilà que ce mourant a rendu le dernier soupir avec, sur les lèvres ou dans le cœur, les saints noms de Jésus et de Marie que nous lui avons suggérés. L'Eglise considère-t-elle sa tâche comme achevée à son égard ? Non, mais elle continue de s'intéresser à lui et prévoit en détail tout ce qui doit être fait pour son âme et pour son corps.

I

« Aussitôt que l'âme est sortie du corps, dit le Rituel, on récite le répons *Subvenite*. »

Quand peut-on dire que l'âme est sortie du corps? Selon les apparences, c'est quand le malade cesse de respirer, que son regard devient fixe, que le cœur cesse de battre et que tout le corps devient immobile. Les médecins, et avec eux les théologiens, ne sont pas de cet avis et pensent que l'âme ne quitte le corps qu'un certain temps, vingt minutes, une demi-heure après que le malade a rendu le dernier soupir. C'est pourquoi, lorsqu'on n'a pu le faire avant, on permet encore d'administrer les sacrements de pénitence et d'extrême-onction durant ce laps de temps à ceux qui viennent d'expirer, dans l'espoir que ces sacrements, joints aux bonnes dispositions antérieures du malade, produiront encore leurs effets. Si aléatoire que soit pour eux cette chance de salut, il ne faut donc pas la refuser à ceux qui sont surpris par la mort, mais appeler au plus vite le prêtre.

En tout cas, il ne faut pas se hâter d'ensevelir les morts. Avant de songer à leur corps, il faut songer à leur âme qui paraît devant Dieu, qui en ce moment est jugée et dont se décide le sort éternel. C'est pourquoi le Rituel ordonne tout d'abord de prier pour elle en récitant le répons *Subvenite,* très ancien, puisqu'on le trouve déjà dans l'antiphonaire du pape S. Grégoire, et aussi très beau : « Accourez, Saints de Dieu, venez à sa rencontre, anges du ciel, accueillez cette âme et présentez-la au Très Haut. Que Jésus-Christ qui vient de vous appeler, âme chrétienne, vous reçoive et que les anges vous conduisent dans le sein d'Abraham. Oui, anges du ciel, accueillez cette âme pour l'offrir au Très Haut. » Après quelques versets, on récite l'oraison que voici : « Nous vous recommandons, Seigneur, l'âme de votre serviteur. Que mort au siècle il vive devant vous ! Effacez et pardonnez, dans votre miséricordieuse bonté, les fautes que par fragilité humaine il a commises pendant sa vie. » A ce répons on peut très bien ajouter le *De profundis* et d'autres prières.

Le Rituel demande que le glas funèbre se fasse entendre sans tarder et invite les concitoyens du défunt à unir, à son intention, leurs prières à celles de sa famille. Sachons comprendre cette invitation de la cloche; chaque fois que nous entendons les notes plaintives et suppliantes du glas, récitons, si nous le pouvons, un *De profundis,* ou tout au moins un *Requiescat in pace* à l'intention de celui ou de celle pour qui il sollicite nos prières. Dieu permettra qu'on nous témoigne la même charité un jour.

II

Lorsqu'on a ainsi songé au plus pressant : le soulagement de l'âme du défunt, il convient de songer à son corps.

Après lui avoir pieusement fermé les yeux et la bouche, « on place, dit le Rituel, le corps du défunt dans une attitude et un lieu décents, avec une lumière près de lui ; une petite croix placée dans ses mains reposera sur sa poitrine et à son défaut les mains seront croisées l'une sur l'autre. De temps en temps on répand sur le corps de l'eau bénite et jusqu'au moment de la sépulture les prêtres ou les autres personnes qui l'entourent prient pour le repos de son âme. »

Toutes ces prescriptions sont ordinairement observées religieusement. Disons tout d'abord que c'est aux membres de la famille à procéder à cet ensevelissement. Si cependant la douleur les en rend incapables, on peut avoir recours à des mains étrangères. N'oublions pas, en tout cas, qu'ensevelir les morts est une œuvre très méritoire et récompensée par Dieu, comme nous le voyons dans l'histoire du charitable Tobie.

On conseille de laver le corps du défunt par respect pour ce temple qu'ont si souvent sanctifié les sacrements, qu'a habité le St-Esprit et qui doit ressusciter glorieux. Jadis, on l'enveloppait même de parfums. Aujourd'hui cette pratique est à peu près complètement tombée en désuétude.

Lorsque le corps est lavé, on l'enveloppe dans un suaire, comme le firent pour le corps de Notre-Seigneur Joseph d'Arimathie et Nicodème. En certains endroits on le revêt de ses habits : c'est ainsi qu'on couvre la jeune fille de vêtements blancs, l'officier de son uniforme, le religieux, la religieuse de son costume religieux. On a vu des princes et des princesses demander à être revêtus après leur mort de l'habit du Tiers Ordre dont ils faisaient partie. Le Rituel ne prescrit cette pratique que pour les prêtres et les ecclésiastiques. « Le prêtre ou tout autre clerc défunt, y est-il dit, est d'abord revêtu de ses vêtements journaliers jusqu'à la soutane inclusivement. On y ajoute ensuite les ornements sacrés du sacerdoce ou des différents degrés de la cléricature, d'après la dernière ordination reçue. Ainsi le prêtre est revêtu sur sa soutane de l'amict, de l'aube, du cordon, du manipule, de l'étole et de la chasuble : ces derniers de couleur violette. Le diacre, de l'amict, de l'aube, du cordon, du manipule, de l'étole transversale et de la dalmatique, violets pareillement ; le sous-diacre, de l'amict, de l'aube, du cordon, du manipule et de la tunique, de même couleur ; les autres clercs inférieurs, du surplis sur la soutane. Tous doivent avoir la tonsure bien marquée et la barrette. »

Lorsque le corps du défunt est ainsi enseveli, on le place sur un lit de parade qui est ordinairement le lit où il vient d'expirer. Près de ce lit on place une lumière pour indiquer que l'âme du défunt est toujours vivante, qu'il reste, même après sa mort, un fils de lumière et qu'un jour son corps ressuscitera resplendissant de clarté. A côté de cette lumière on place un vase d'eau bénite avec une branche de buis dont se serviront ceux qui viendront, selon l'expression courante, « jeter de l'eau bénite au défunt. » Dans les paroisses chrétiennes, les fidèles ont en effet la pieuse habitude de se succéder autour du lit où dort son dernier sommeil un des leurs et de se charger de sa veillée funèbre. En arrivant, ils

répandent de l'eau bénite sur lui comme pour le purifier de plus en plus et éteindre les flammes du purgatoire où son âme est peut-être retenue, puis ils prient pour lui. Quelles prières convient-il de dire ? Toutes sont bonnes évidemment, mais les plus désignées sont certainement l'office des morts, les vêpres, les trois nocturnes des Matines et les Laudes.

Le Rituel recommande de placer entre les mains du défunt une croix. Avant qu'il meure, le prêtre la lui présentait à baiser. Après sa mort, il semble encore la presser contre son cœur comme son unique espérance. On peut au crucifix joindre un chapelet pour rappeler sa piété envers Marie. S'il portait de son vivant le saint scapulaire, on a eu soin de le lui laisser pendant sa dernière maladie, afin de ne pas le priver à son heure dernière de la protection promise par N.-D. du Mont-Carmel à ceux qui meurent revêtus de son saint habit. Entre les mains du prêtre on plaçait jadis un calice avec sa patène. Cela ne se fait plus, mais par contre on peut y placer son bréviaire, et c'est ce qu'on fait aussi pour les diacres et les sous-diacres.

III

Tandis que les amis du défunt se succèdent près de sa couche funèbre et y prient dans le recueillement et le silence qui s'imposent en pareil lieu, sa famille procède aux démarches nécessaires pour les funérailles.

Elle va tout d'abord trouver M. le Curé, afin de lui demander la sépulture ecclésiastique pour celui qu'elle vient de perdre. Tous, en effet, n'ont pas droit à cette sépulture. « Le pasteur, dit le Rituel, ne doit pas ignorer quels sont ceux à qui l'on doit refuser la sépulture ecclésiastique, afin qu'aucun d'eux n'en soit honoré contrairement aux décrets des saints canons. Sont exclus de cette sépulture : 1° les païens, les juifs et tous les infidèles, les hérétiques et leurs fauteurs, les apostats de la foi chrétienne, les schismatiques, ceux qui sont publiquement sous le coup d'une excommunication majeure ; 2° ceux qui se sont donné la mort par désespoir ou par colère, mais non dans un accès de folie, à moins qu'ils n'aient exprimé avant de mourir quelque sentiment de pénitence ; 3° ceux qui succombent dans un duel, même s'ils ont donné avant de mourir des signes de pénitence ; 4° ceux qui ont demandé la crémation de leur cadavre ; 5° les pécheurs manifestes et publics qui sont morts sans aucun signe de repentir ; 6° enfin les enfants morts sans le baptême.

Si celui pour qui on sollicite la sépulture ecclésiastique y a droit, même s'il est pauvre, le curé la lui accordera et lui fournira même gratuitement le luminaire liturgique, comme le lui conseille le Rituel. Si elle est à l'aise, sa famille se fait un devoir et une consolation de lui procurer selon ses moyens des funérailles honorables. Ne le faites pas par vanité, m. f., mais par amour pour vos défunts. Ces funérailles et les dépenses qu'elles vous occasionnent sont un dernier témoignage de respect, de reconnaissance et d'affection que vous leur donnez, et surtout elles sont un moyen de soulager leur âme. Celle-ci, en effet, n'est pas soulagée seulement par les prières, mais aussi par les aumônes qu'on fait pour elle. Or les honoraires que vous versez à l'occasion de la sépulture de vos morts en sont une que vous faites à l'Eglise pour son entretien, celui de ses ministres et la rétribution de ses différents serviteurs, pour les œuvres paroissiales et diocésaines enfin qui en ont leur part. Combien cet argent que vous consacrez aux funérailles religieuses de vos défunts leur est plus profitable que celui, bien plus considérable parfois, que vous consacrez à l'achat de fleurs et de couronnes !

Quoique, d'après le Rituel, on doive respecter autant que possible l'usage très ancien de célébrer la messe devant le corps présent, il est cependant des cas où la liturgie s'y oppose. Le Jeudi et le Vendredi Saint, les obsèques doivent se faire sans messe ni chants ni solennité aucune. Le Samedi Saint, on peut célébrer solennellement les obsèques, mais sans messe non plus et le soir de préférence. Il en est de même les jours de grande solennité et même le dimanche s'il n'y a qu'un prêtre. On comprend facilement que les offices paroissiaux doivent être célébrés de préférence à des funérailles qui n'intéressent qu'une partie de la population. Dans ce cas, l'inhumation, précédée des vêpres des morts, a lieu après les offices et la messe d'enterrement le premier jour libre.

Après s'être entendue avec M. le Curé, la famille s'occupe de faire préparer au défunt sa dernière demeure, son cercueil et sa tombe. « Celle-ci doit être creusée dans un cimetière bénit et si on ne pouvait le faire de suite, il faudrait transférer le corps en lieu bénit le plus tôt possible. » Jadis c'était l'usage d'enterrer dans les églises, mais cet usage étant devenu abusif, on n'y enterre plus aujourd'hui que les évêques et les personnages illustres par leur naissance ou leurs bienfaits, et encore faut-il pour cela l'autorisation de l'autorité civile.

Enfin, au moment voulu par l'hygiène ou l'heure des funérailles, le corps du défunt est déposé dans son cercueil. Ce n'est pas le moment le moins pénible que celui où il est soustrait pour toujours aux regards de ceux qui l'aiment. Le cercueil est recouvert d'un drap mortuaire marqué d'une grande croix. On peut aussi placer sur le cercueil les insignes du défunt, pourvu qu'ils n'aient rien de contraire à la religion. C'est ainsi qu'on place une étole violette sur le cercueil des prêtres. Ainsi couché dans son cercueil, entouré de ses parents et de ses amis, le défunt attend le moment des obsèques. Son corps est immobile, mais son âme est déjà en possession de son sort éternel. C'est surtout à elle qu'il faut penser maintenant, car elle souffre peut-être des tourments

bien plus cruels que ceux de la terre. S'efforcer de la soulager par des prières ou des bonnes œuvres est une marque d'affection bien préférable à des larmes stériles. Ne l'oublions jamais. Ainsi soit-il.

LES LITANIES DU SACRÉ-CŒUR

XXVI

24e Invocation

CŒUR DE JÉSUS, BROYÉ A CAUSE DE NOS CRIMES

Mes frères,

Si familière que soit pour nous cette vérité que Jésus a subi son incomparable martyre à cause de nos fautes, on se demande néanmoins, parfois, si vraiment il était nécessaire que l'expiation fût aussi sévère. Cela tient à ce qu'on se rend mal compte de la gravité du péché et de l'effroyable situation où l'accumulation de ses crimes avait plongé le genre humain.

I

Nous disons « crimes » et ce mot semblera peut-être un peu fort, à première vue. On le réserve, dans le langage courant, à certaines actions extraordinaires qui suscitent une émotion générale et provoquent une indignation réprobative. Ainsi la trahison, ainsi l'assassinat.

Mais, à considérer les choses de plus près, on est bien forcé de reconnaître que le péché comporte une malice considérable, inouïe, et que s'il ne soulève pas toujours une clameur violente de blâme, c'est que, hélas ! on est trop accoutumé à le voir se produire. Quelques instants de réflexion suffiront à nous en convaincre.

Pour simplifier cette rapide étude, laissons de côté les défaillances moins lourdes, dues souvent à la légèreté plutôt qu'à la méchanceté proprement dite, ou qui ne portent que sur des points secondaires de la loi. Arrêtons-nous seulement à considérer le péché grave, que l'on nomme encore « mortel. »

Ce péché est — comme l'autre — une désobéissance volontaire aux règles posées par Dieu, soit directement, soit par l'intermédiaire de l'Eglise à laquelle il a conféré juridiction. Mais pour que ses conditions soient réalisées, trois éléments sont requis.

Il faut d'abord que l'acte posé par le coupable comporte une matière grave, c'est-à-dire constitue un délit sérieux. La chose va de soi. Dieu est trop sage, trop bon aussi, pour s'offenser radicalement d'un geste de minime importance. Mais comment nous sera-t-il possible de juger si cette action atteint la limite où commence le péché mortel ? Nous nous baserons pour cela sur l'étendue du désordre provoqué dans l'œuvre du Créateur. Il est bien évident que, dans certains cas, comme l'adultère ou le vol, la grandeur de ce désordre est considérable ; il est non moins sûr que dans d'autres, comme lors d'une petite désobéissance, cette limite n'est pas atteinte. Entre ces situations nettes, il s'en trouve, par contre, un certain nombre plus délicates à préciser : nous nous en remettrons alors à l'appréciation de ceux qui possèdent la science et l'autorité.

Mais il ne suffit pas que l'acte soit criminel en lui-même. Il faut, pour accomplir le péché mortel, que celui qui le commet sache qu'il agit mal. En effet, Dieu ne juge pas sur les apparences : il lit au fond des consciences et décide suivant les intentions secrètes de l'homme. Si donc quelqu'un a ignoré la défense qui lui était faite de poser telle action ou l'obligation où il était d'accomplir telle autre, il ne peut pas avoir eu ce qui constitue la malice du péché : la volonté de désobéir.

Les codes humains eux-mêmes proclament cette vérité élémentaire, au moins en principe. Mais comme les magistrats qui doivent les appliquer sont impuissants à scruter le fond des cœurs, les nécessités de l'ordre public obligent trop souvent à apporter à ce principe de douloureuses restrictions. Il n'en va pas de même devant le Juge suprême, devant qui tout subterfuge est impossible et qui voit infailliblement si l'auteur de l'acte a su ou non que cela lui était interdit.

Enfin la dernière condition, c'est que l'acte criminel ait été délibérément voulu. Il arrive, en effet, que l'on accomplit une action regrettable sans bien s'en être rendu compte. Or, comme nous le disions à l'instant, ce qui offense Dieu c'est le fait qu'une créature se révolte contre lui en substituant sa volonté à la Volonté éternelle, de quelque façon que ce soit.

C'est pourquoi, là où, pour n'importe quelle cause, la volonté humaine ne se sera pas librement rebellée, il manquera l'un des éléments essentiels du péché grave. Suivant les circonstances plus ou moins atténuantes, on pourra relever simplement une faute plus ou moins légère ; et il se présentera même des cas où la culpabilité aura disparu complètement.

II

Ainsi expliquée, la définition du péché est à la fois claire, logique et de nature à éclairer toutes les consciences sans pouvoir en troubler aucune.

Une autre question reste maintenant à élucider : comment et pourquoi le bon Dieu est-il outragé par notre péché ? J'entends d'ici la vieille théorie de ceux qui depuis longtemps répètent : « Dieu est trop grand pour pouvoir être atteint par les agitations vaines de la misérable humanité. »

Pour y répondre, il faut établir avant tout une distinction essentielle. Il est bien entendu que nous sommes tout à fait incapables de léser, en quoi que ce soit, la gloire intrinsèque du Très-Haut. Cette gloire, en effet, consiste en ce qu'il se contemple dans son Verbe qui lui représente l'infinité de ses perfections. En se contemplant ainsi, il s'aime, et c'est de cet acte que procède le Saint-Esprit. Il va de soi que nous n'avons nul moyen

de pénétrer dans cette existence intime de la T. S. Trinité, ni de la troubler de n'importe quelle manière. Et dans ce sens, il est exact de dire que nos péchés n'atteignent pas Dieu.

Mais le Tout-Puissant jouit en outre d'une autre sorte de gloire que l'on désigne à l'aide du qualificatif d'extrinsèque et qu'il est en droit de tirer de toutes ses créatures. La beauté des œuvres issues de son pouvoir, la hiérarchie et l'harmonie des êtres multiples et divers dont l'ensemble constitue la création, les hommages, les adorations des anges et des hommes, la docilité et le dévouement de ceux-ci forment autant d'éléments de cette gloire extrinsèque.

Tout cela dépend de nous jusqu'à un certain point. Si nous sommes radicalement inaptes à créer, nous pouvons parfaitement détruire, comme l'expérience ne le démontre que trop souvent.

Et c'est ce que nous faisons toutes les fois que nous consentons au péché. Nous flétrissons quelqu'un des chefs-d'œuvre de Dieu ; nous établissons des discordances odieuses, nous attentons à la hiérarchie, nous réduisons l'ensemble des louanges qui devaient monter vers le ciel, nous préférons notre caprice au vouloir infiniment sage du Très-Haut, nous nous refusons à obéir.

Pour obtenir ces néfastes résultats, les moyens sont extrêmement variés, mais c'est toujours le même but qui est visé et auquel on aboutit. A examiner les choses du point de vue extérieur, il y a donc une diminution de la gloire divine ; il y a un outrage, une injure, et c'est précisément pour cela que notre péché offense le Très-Haut.

Fort bien, disent encore quelques esprits obstinés. La chose se comprend lorsque l'on s'attaque à Dieu lui-même par le blasphème, par exemple, ou l'irréligion, ou l'idolâtrie, ou l'apostasie, ou d'autres actes du même genre. Mais en quoi le mal que je me fais à moi-même, ou celui que j'occasionne à de vulgaires mortels, peut-il intéresser Dieu et l'incliner à la répression ?

Raisonner ainsi, c'est oublier le principe fondamental que nous ne sommes pas des êtres indépendants, mais que Dieu a toutes sortes de droits sur nous, d'abord parce qu'il nous a créés, puis parce qu'il nous conserve l'existence en nous comblant de bienfaits, enfin parce qu'il demeure notre fin dernière, le terme idéal où nous devons tendre. Il a le droit de nous commander comme celui de nous défendre certains actes. Même lorsque notre péché semble ne devoir être nuisible directement qu'à notre propre personne ou à celle de nos semblables, il n'en reste pas moins une désobéissance formelle à l'égard du Législateur suprême.

Ajoutons encore ceci : le Seigneur aime profondément tous les hommes. Il ne peut voir sans en être offensé que quelqu'un leur porte préjudice. Il ne saurait se plaire à constater que l'on s'efforce de souiller ou de détruire ce qu'il a daigné édifier lui-même et orner de qualités physiques ou morales. C'est à cause de tout cela que tout ce que nous commettons de mal, envers nous-même ou envers notre prochain, est un véritable péché, qui tombe sous le coup de la répression céleste, parce qu'il attente aux droits de Dieu.

III

On comprendra maintenant, je pense, que le péché est un acte extrêmement grave et qu'on doit lui attribuer le nom de crime.

Les indications que nous venons de rappeler paraissaient peut-être nous éloigner un peu du sujet de cette instruction : elles ne faisaient, au contraire, que l'éclairer et l'établir sur une base solide. Le problème, en effet, se pose ainsi. Etant donné un crime — ou une longue suite de crimes — à l'encontre de la Divinité, comment tout cela pourra-t-il être expié et quelles seront les conditions primordiales du pardon ?

La solution se tire, par analogie, d'une théorie que les commentateurs du Code pénal connaissent bien sous le nom de « proportionnalité des peines. » Elle se résume en ceci que la sanction d'un délit doit être calculée en fonction de la gravité de l'offense et de la dignité de la personne outragée.

Nous venons de démontrer que le péché, en lui-même et dans ses conséquences, est fort grave. Quant à la dignité du Dieu qu'il attaque, nous savons depuis toujours qu'elle est à proprement parler infinie. La conséquence s'impose donc : le châtiment, pour être équitable, ne doit connaître aucune limite. Cette conclusion serait impraticable devant les juridictions humaines, car, si sévère que l'on suppose l'échelle des peines prévues, elles seront toujours bornées, en intensité et en durée, quand ce ne serait que par la mort du délinquant. Mais Dieu n'est pas assujetti aux entraves de toutes sortes qui nous restreignent. Loin de marquer la fin du supplice, le trépas du pécheur n'est que le commencement d'une punition dont rien ici-bas ne saurait donner une idée et qui se prolongera sans fin dans l'enfer.

Cette peine ne peut être évitée que moyennant une compensation qui lui soit égale, c'est-à-dire, elle aussi, infinie. Et nous avons eu souvent l'occasion d'insister sur ce point que nous ne sommes aptes à produire que des actes bornés. Ce ne sera donc pas l'humanité qui sera capable de se racheter par elle-même. Pour venger dignement l'honneur d'un Dieu, il ne faut rien de moins qu'un Dieu. Voilà pourquoi il était indispensable que l'une des personnes de la T. S. Trinité se dévouât à cette tâche, si le Seigneur voulait que la Rédemption fût réalisée. Et c'est Notre-Seigneur qui s'est offert.

— D'accord, murmurera-t-on peut-être encore ; mais le moindre acte propitiatoire du Christ jouissant d'une valeur inestimable, Jésus aurait pu nous libérer sans se soumettre à la longue suite de souffrances qui marquèrent sa vie et surtout sa mort.

— Nous n'y contredirons point. Théoriquement la chose pouvait se passer ainsi. Mais qui ne voit

que, si elle eût été moins douloureuse, la mission du Verbe Incarné n'aurait pas produit aussi pleinement tous les fruits admirables qu'elle a amoncelés en notre faveur ? Pour ne prendre qu'un côté de la question, croyez-vous que notre reconnaissance et notre charité à l'égard du bon Maître seraient aussi vives et aussi profondes s'il n'avait fait que nous apparaître de loin, pour un geste de miséricorde, au lieu de s'immoler pour nous ? Cela aurait dû être, pourtant ; mais supposer que cela se fût produit serait trop présumer de la faiblesse et de l'indolence humaines. Il était donc excellent, en pratique, pour ce motif et pour beaucoup d'autres, que la vie et la mort du Christ se fussent déroulées comme il est advenu. Il était excellent que ce cœur sans tache fût broyé à cause des crimes que tous nous avons commis.

* *

Remarquez d'ailleurs, m. f., que, si indispensable qu'elle soit, l'intervention du Christ Sauveur n'aboutit à son résultat triomphal que si nous y joignons notre consentement ainsi que notre collaboration personnelle. Dans une formule hardie, S. Paul a proclamé qu'il suppléait à ce qui manquait à la Passion du Seigneur. Cela revient à dire que le bon Pasteur a mis à notre disposition les moyens indispensables à notre salut et que nous n'aurions pu nous procurer par nous-mêmes, mais qu'il nous laisse le soin de les utiliser en y joignant nos mérites propres en vue d'obtenir la miséricorde divine soit pour notre âme soit pour celle des autres pécheurs. Il nous incombe donc la charge de nous unir, non seulement en paroles, mais surtout en actes, à l'oblation de ce cœur sacré qui a palpité d'amour pour nous et qui a été meurtri parce que nous nous sommes livrés au péché.

XXVII

25e Invocation

CŒUR DE JÉSUS, OBÉISSANT JUSQU'À LA MORT

Mes frères,

Il était nécessaire, avons nous dit récemment, que le genre humain fût racheté par la médiation d'une des personnes de la Sainte Trinité. Mais cette nécessité, purement hypothétique si l'on peut s'exprimer ainsi, ne pouvait emporter aucune espèce d'obligation pour aucune d'entre elles d'accepter cette charge. La chose va de soi, car dans le cas contraire on aurait abouti à cette conclusion absurde d'un Dieu lié en quelque sorte par le fait de sa créature.

I

Pourtant, dès l'heure où le Verbe se fut offert pour devenir notre Rédempteur, la situation se modifia. Du moment qu'il voulait accomplir le plan divin, il lui fallait en remplir toutes les conditions. Et si l'une des plus redoutables était la souffrance, il en était une autre bien pénible aussi : celle de l'obéissance aux ordres du Père éternel et de ses délégués.

Pour nous, qui ne sommes pourtant que de simples mortels, l'obéissance paraît extrêmement difficile. Il y a quelque chose en nous qui répugne à se plier sous une contrainte étrangère. Et ce n'est pas la crainte de l'effort ou de la fatigue : nous avons tendance à accomplir plus volontiers un labeur exténuant choisi de notre plein gré, qu'une œuvre facile ou même agréable, mais qui nous est imposée par la décision d'autrui.

Ce qui nous révolte, c'est un sentiment d'amour-propre développé jusqu'à l'orgueil. Il nous est insupportable de penser que notre opinion n'a pas prévalu lorsque notre avis a été sollicité, plus insupportable encore d'être forcés à agir sans avoir été consultés ou dans un sens différent de celui que nous préconisions. Et cependant nous ne pouvons pas nous dissimuler les motifs qui devraient nous porter à nous méfier de nous-mêmes : l'incertitude de nos lumières, l'inconstance de notre volonté, l'insuffisance de notre documentation, l'influence obscure, mais trop souvent prépondérante, de nos passions ou de nos caprices sur les données de la froide raison.

Or aucune de ces raisons n'existait par rapport à Jésus. Dieu comme le Père et le Saint-Esprit dont il était l'égal, il possédait au même degré qu'eux la connaissance infaillible de toutes choses, la sagesse qui permet de prendre constamment la décision opportune et adéquate, la puissance à laquelle rien ne résiste. Quoi donc pouvait le contraindre à obéir ? Pas autre chose que ceci : l'obéissance est une modalité du sacrifice, et le Rédempteur devait participer à tous les genres de sacrifice.

Et cependant cette abnégation était pour lui infiniment plus pénible que pour nous. L'homme qui doit se soumettre à un autre se dit, pour peu qu'il soit raisonnable, que sa sujétion, si elle se courbe devant un être dont il est l'égal par la nature, le met néanmoins à la disposition d'un semblable qui lui est devenu supérieur par la science, par l'expérience, par les résultats antérieurement acquis. En faveur de celui qui détient l'autorité, il existe une présomption de capacités plus éminentes. Que cette présomption ne corresponde pas toujours à la réalité intime des choses, que le pouvoir soit parfois obtenu par des indignes chez qui l'ambition ou la fortune ont suppléé aux vertus nécessaires pour le commandement, c'est malheureusement un fait d'expérience. Mais la présomption subsiste quand même, car il serait injuste de généraliser des cas qui, pour être fâcheux, ne sont pourtant pas assez multipliés pour infirmer la règle générale. Et il arrive la plupart du temps que celui qui donne des ordres est parfaitement qualifié pour cela.

La situation de Notre-Seigneur sur la terre avait, au contraire, ceci de particulièrement humiliant qu'il n'avait pas à obéir seulement à son Père céleste, mais aussi à des personnes qui lui étaient inférieures, et de quelle infériorité ! Chaque fois

qu'il se conformait à une prescription édictée par l'une d'elles, que ce soit Marie, ou Joseph, ou les pontifes, ou les procurateurs de Rome, le Christ réalisait cette chose inouïe d'un Dieu qui se soumet à l'une de ses créatures. Imaginez-vous ce que peut être un pareil degré d'abaissement ?

II

Et toutefois le Christ a obéi ; de même qu'il avait accepté sa sujétion en principe, de même il a tenu à ne pas cesser d'obéir. A toutes les périodes de sa vie, nous le voyons persévérer dans cette attitude, depuis son premier jusqu'à son dernier jour, parce qu'il tenait à nous donner un exemple que nul ne pourrait songer à discuter.

Dès avant sa naissance, le Sauveur avait posé l'acte essentiel de docilité au moment où il accepta de se plier à la volonté suprême qui le désignait pour le rude destin de Rédempteur. Petit enfant, puis adolescent, il se plia aux ordres de son père nourricier et de la Sainte Vierge. Sur cette période de son existence, l'Evangile condense son éloge en une phrase qui pourrait servir de thème à de longues méditations : « *Et erat subditus illis.* » Ce simple mot représente des mois et des années employés aux travaux les plus humbles, sans doute même aux besognes les plus vulgaires, sous la direction de S. Joseph qui dirige un pauvre atelier ou de Marie qui requiert l'assistance de son fils pour les besoins du ménage.

Lorsque Jésus atteint sa trentième année, sa vie publique s'inaugure : il semble que dès lors le prédicateur, le prophète, le thaumaturge va complètement changer d'attitude et que, chef et entraîneur de foules, il n'aura plus qu'à commander. La réalité est différente. Sans doute le Messie, à partir de ce moment, prend la tête de ses fidèles, leur dicte ses lois et oriente leurs activités. Mais il ne cesse de rester un exact observateur de la vertu d'obéissance.

Le premier geste qui l'impose à l'attention du peuple, le premier miracle qu'il accomplit, est celui de la transformation de l'eau en vin aux noces de Cana. Et il est accompli pour déférer à la prière, on dirait presque à l'ordre de la Vierge Marie. Sans doute certains exégètes minutieux ont souligné la réponse du Christ à sa Mère qui le priait de tirer d'embarras leurs hôtes : « Femme, qu'y a-t-il de commun entre vous et moi ? » Mais une critique plus avisée a rétabli la juste valeur de cette parole, de sorte qu'il ne reste plus aucune discordance entre la réponse, qui avait d'abord paru sévère, et le prodige par lequel Jésus réalise ce que sa mère avait souhaité.

Une attitude analogue se manifeste en maintes circonstances. Un jour, par exemple, des collecteurs d'impôts viennent réclamer le tribut exigé pour le Temple. En théorie, le Christ n'est nullement tenu de rendre cet hommage de sujétion. Mais il se souvient qu'il est homme et que d'ailleurs il doit prêcher d'exemple. Loin d'exciper de ses privilèges, il s'incline devant la loi, et comme il est dépourvu d'argent, il a recours à un miracle pour y satisfaire. Sur son commandement, Pierre pêche un poisson dans la bouche duquel se trouvera le didrachme nécessaire pour répondre aux réclamations du fisc.

En matière d'obéissance aux autorités civiles, faut-il rappeler la sublime réponse de Jésus aux pharisiens qui se flattaient de l'avoir enveloppé dans le plus captieux de leurs pièges : « Rendez à César ce qui est à César et à Dieu ce qui est à Dieu » ? Mais c'est surtout quand il s'agit de se soumettre aux lois divines ou à celles de l'autorité religieuse que le Christ s'avère obéissant. S'il élague sans pitié les ordonnances des pharisiens qui n'ont pas de fondement sérieux sur la doctrine théocratique, il exige au contraire l'observance stricte de tout ce qui est divinement prescrit. Les pharisiens ont beau être des adversaires acharnés à le perdre, il saura, tout en démasquant leurs vices, maintenir les droits légitimes de ceux d'entre eux « qui sont assis dans la chaire de Moïse, » c'est-à-dire qui détiennent une part légitime d'autorité. Sa sagesse lui dicte cette maxime si nuancée et si précise : « Faites ce qu'ils disent et ne faites pas ce qu'ils font. » Ce qui revient à dire : obéissez-leur parce qu'ils tiennent de Dieu le droit de vous commander ; mais n'imitez pas les exemples de leur vie dépravée, parce qu'eux-mêmes transgressent perpétuellement les lois qu'ils ont la charge d'appliquer aux autres. De la sorte, le mal est flétri, mais le principe de la soumission est en même temps glorifié.

III

Ainsi toute la carrière humaine de Jésus se développe sous le signe de l'obéissance. Mais c'est surtout à l'approche de la mort que cette vertu éclate dans le Christ de la façon la plus sublime. Au moment où va se dérouler le drame de la Passion qui couronnera l'œuvre de la Rédemption, Jésus éprouve le besoin de confirmer son adhésion absolue à la volonté de son Père. Déjà il vient de dénouer les liens qui auraient pu le rattacher à la terre, en dictant, au cours de la Cène, son testament à ses apôtres et en les consacrant ministres de l'Eucharistie. Maintenant le Christ s'achemine vers l'oliveraie de Gethsémani ; seul sous les ténèbres, il se prosterne en présence de Dieu. L'heure est venue où il va falloir souffrir au delà de toute mesure. A cette perspective, la nature humaine du Christ est saisie d'une angoisse mortelle. Devant ses yeux se déroulent d'avance les sinistres tableaux qui seront tout à l'heure une sanglante réalité, et il tombe, suivant la forte expression de S. Mathieu, dans l'affliction et la tristesse : « *cœpit contristari et mœstus esse.* »

Mais, comme contrepartie, voici que Jésus aperçoit l'immense multitude des âmes qui ont besoin de son sang et de sa souffrance. Sans doute, parmi cette foule échelonnée sur le cours des siècles, un trop grand nombre se perdra, en

dépit du désir et des efforts du Messie, faute de savoir correspondre aux grâces infinies qui vont être acquises au cours de cette mort divine. Malgré la torture qui s'apprête, il y aura — et ce n'est pas la moindre amertume — il y aura des damnés qui préféreront leur orgueil, leur luxure, leur indépendance coupable à l'abnégation qui nous sauve en nous unissant à la croix. Mais il y aura aussi des cœurs dévoués et généreux qui sauront reconnaître le bienfait divin, en utiliser les fruits, se baigner dans le sang de l'Agneau, marcher sur les pas du Sauveur, le suivre jusqu'aux triomphes du Paradis. Ceux-là valent la peine que l'on se sacrifie pour eux et leur fidélité future encourage Notre-Seigneur pendant l'horreur de sa longue agonie.

Pendant des heures, le combat se prolonge dans l'intime de l'âme de Jésus. Mais la chair qui tremble et se révolte est sans cesse domptée par l'esprit qui conçoit la nécessité de l'immolation. A la fin s'échappe le cri sublime, le cri vainqueur qui scelle définitivement l'obéissance : « Mon Père, que votre volonté soit faite et non la mienne ! » A partir de cet instant, tout est dit. L'ange envoyé du ciel a présenté à la divine Victime, de la part du Père, un calice d'une amertume indicible. Et elle, parce qu'elle nous aime, a accepté d'y plonger ses lèvres. En dépit de ses répugnances, le Christ se soumet. Que la volonté de Dieu s'accomplisse.

Et la volonté de Dieu se fait.

Du côté de la ville montent des rumeurs hostiles, puis la lueur rougeoyante des torches. L'ennemi s'avance à la suite du traître. Mais déjà Jésus est debout. Il fait face au danger qui le menace. Le sourire de la miséricorde illumine à nouveau son visage. Et il s'avance librement pour se présenter à la mort.

* *

Tout le reste ne sera plus désormais que l'accomplissement matériel de ce que le Sauveur a voulu. Les tribunaux accumuleront leurs sentences dérisoires et iniques ; les valets multiplieront les grossièretés et les outrages ; les soldats zébreront de coups de verges le pauvre corps déchiqueté et couronneront la tête d'épines ; la foule, en applaudissant Barabbas, réclamera le crucifiement, les bourreaux cloueront les membres sur l'instrument du supplice et élèveront le gibet ; les suprêmes souffrances du trépas agiteront Jésus des derniers spasmes ; la douleur règnera cruellement jusqu'à ce que la justice implacable soit satisfaite.

C'est alors seulement que tout sera consommé ; mais tout n'aura été consommé que parce que tel aura été le bon plaisir du Christ. Et le Christ n'aura souscrit à tout cela que parce que, malgré tout, il voulait obéir. Quelle leçon pour nous, m. f., et Dieu veuille que nous nous rendions dignes de la comprendre ! Car une fois que nous l'aurons bien saisie, il nous sera vraiment impossible de ne pas la faire passer dans la pratique en imitant de notre mieux l'héroïque docilité de Jésus.

XXVIII

26ᵉ Invocation

CŒUR DE JÉSUS, PERCÉ PAR LA LANCE

Mes frères,

« De même qu'il avait aimé les siens, il les aima jusqu'à la fin. » Ainsi s'exprime l'Evangéliste au sujet de Notre-Seigneur, et le récit de la Passion démontre clairement l'exactitude de sa thèse. On pourrait même aller plus loin et dire que, non seulement le cœur sacré de Jésus fut sans cesse rempli d'amour pour les hommes, depuis son premier jusqu'à son dernier battement, mais qu'il continua à être sacrifié, même après le trépas du Rédempteur.

I

S. Jean relate en effet (XIX, 31-42) une scène tragique qui marqua la fin de la Passion. Depuis trois heures, le Christ était cloué sur le gibet ; il avait laissé tomber du haut de la croix ces paroles de pardon et d'amour qui font l'admiration de tous les siècles ; puis, ayant annoncé que tout était accompli, il avait remis son âme entre les mains de son Père, tandis que le voile du Temple se déchirait, que le soleil se voilait, qu'un frémissement secouait la terre et que les morts des jours anciens, sortis de leurs sépulcres, descendaient comme des fantômes dans les rues de Jérusalem pour y attester à leur manière la divinité de Jésus.

C'est ici que commence l'épisode dont nous parlons. Toujours préoccupés de questions rituelles, car si leur cœur s'était endurci à la vérité, leur formalisme liturgique était toujours allé en s'aggravant, les Juifs se sentirent pris d'un scrupule. Le soir qui commençait à monter dans le ciel leur rappela que le sabbat allait commencer avec les premières ombres de la nuit. Or la loi juive, ainsi qu'il est écrit dans le Deutéronome, exigeait que les cadavres des suppliciés fussent retirés du gibet et ensevelis avant les jours de fête, afin de ne pas profaner par un lugubre spectacle la solennité des jours du Seigneur. Et le sabbat qui allait s'ouvrir était précisément l'un des plus importants de l'année, puisque c'était celui qui tombait pendant les fêtes de la Pâque. Les princes des prêtres se rendirent donc auprès du procurateur romain Pilate et sollicitèrent de lui l'autorisation d'enlever les trois corps exposés sur les croix du Calvaire.

Il semble que le magistrat ait un peu hésité à faire droit à cette requête. Il avait quelque raison de craindre que les supplices ne soient pas achevés et que les condamnés fussent encore vivants, car la crucifixion procurait généralement une mort lente, provoquée par l'épuisement, la faim et la fièvre et qui pouvait se faire attendre plusieurs jours. Les détacher avant leur décès aurait constitué une grave infraction à la rigoureuse loi de l'Empire. Mais, d'autre part, Pilate tenait trop à se concilier les bonnes grâces des hiérarques pour ne pas chercher un moyen de satisfaire leur suscep-

tibilité religieuse. Il trouva le moyen d'arranger toutes choses en faisant donner à ses soldats l'ordre de briser les jambes des crucifiés : ainsi se produirait une hémorragie abondante qui amènerait la mort immédiate et il n'y aurait plus aucun inconvénient à faire disparaître aussitôt les traces du supplice.

Mais si Pilate avait ses desseins, la Providence avait les siens, et l'envoyé romain ne faisait qu'exécuter, sans le savoir, les vues mystérieuses du Très-Haut. Lorsque les légionnaires s'approchèrent des condamnés, ils exécutèrent d'abord à la lettre l'ordre reçu à l'égard des deux voleurs qui étaient encore manifestement en vie. Mais quand ils en vinrent à Jésus, ils s'aperçurent qu'il était déjà mort et que, par conséquent, la pénible opération devenait inutile. On comprend du reste sans peine que la longue série de tortures extraordinaires endurées par le Christ avant son crucifiement, l'aient épuisé et aient abrégé son agonie : on pouvait donc s'épargner la fatigue de manœuvrer de lourdes masses ou barres de fer pour rompre ses membres.

Toutefois l'un des militaires se ravisa : il craignait sans doute que sa responsabilité ne fût engagée dans l'hypothèse, pourtant invraisemblable, où le Messie reviendrait à la vie. Aussi, avant de quitter le Golgotha, ce soldat brandit sa lance et la plongea dans le cœur adorable du Sauveur, afin que nul doute ne pût se produire. Naturellement le cadavre demeura impassible. Mais un événement anormal se produisit alors. De la nouvelle plaie qui venait d'être ouverte, il s'échappa un flot de sang et d'eau, non pas mêlés comme un liquide sanguinolent, mais nettement distincts l'un de l'autre, ce qui, suivant les règles physiologiques ordinaires, était impossible à expliquer.

II

Précisément parce que le fait tenait du miracle, S. Jean a tenu à souligner que son récit n'était pas une vague légende. Il insiste sur le point qu'il a vu la chose de ses yeux et que son témoignage est véridique. Puis il donne la raison surnaturelle de cet incident à la réalité duquel nous devons croire : « Car ces choses, dit-il, ont été faites afin que l'Ecriture fût accomplie. »

Ce n'est donc pas par un hasard quelconque que le cœur mort de Jésus a laissé couler sa dernière goutte de sang. Ce fut pour montrer (et d'une manière indiscutable) que les antiques prophéties messianiques se réalisaient jusque dans leurs moindres détails en la personne du Rédempteur, qui devait par conséquent être reconnu comme le Fils de Dieu, Dieu lui-même. Si la rupture des jambes lui fut épargnée, c'est parce qu'il avait été écrit, à propos de l'Agneau pascal, symbole du Christ immolé : « Vous ne briserez aucun de ses os. » Et le cœur fut ouvert afin que cet autre texte inspiré trouvât sa réalisation : « Ils contempleront celui qu'ils ont percé. »

S. Augustin fait observer que l'Apôtre bien-aimé a mis une vigilance particulière à employer, en ce passage, le terme exact qui correspondait le mieux à la signification mystique du fait. Jean ne dit pas que le cœur fut frappé ou blessé, mais ouvert, comme la porte de vie d'où s'échapperaient les sacrements de l'Eglise. Cette interprétation peut paraître, au premier abord, un peu subtile ; mais si l'on veut bien l'examiner plus à fond, on sera forcé de reconnaître qu'elle est aussi profonde que précise. « Le sang qui a coulé a été versé pour la rémission de nos péchés » et les sacrements qui nous procurent la grâce proviennent bien de ce cœur aimant, de ce cœur sacrifié qui a voulu sa propre immolation en vue de notre éternel bonheur.

Plusieurs siècles plus tard, S. Bonaventure, dans son *Livre sur les lois de la vie,* formulait une exégèse à peu près analogue : il disait que l'Eglise avait été formée dans le flanc du Christ mort sur la croix, et il ajoutait que le coup de lance du soldat romain avait été permis par une disposition divine, afin que soit réalisé le texte sacré de l'Ecriture. Il soulignait que l'eau et le sang avaient été répandus comme prix de notre salut, « afin de donner de la force aux sacrements de l'Eglise pour nous conférer la grâce » et qu'il y avait en Jésus « une source d'eau vive, jaillissant en vue de notre vie éternelle. »

Dans son ouvrage sur *La vigne mystique* (ch. 3), le même auteur suggérait une autre idée essentiellement pratique. Le cœur de Jésus a été ouvert afin de nous livrer une entrée, afin que nous puissions nous y réfugier loin des tumultes du monde. Et retenons encore de lui cette pensée féconde que la blessure visible du Sauveur nous permet d'apercevoir l'invisible blessure qui lui avait déjà été causée par son amour à notre égard : « *Carnale ergo vulnus, vulnus spiritale ostendit.* » Le pieux écrivain en prend argument, à juste titre, pour stimuler notre froide et lâche indifférence : « Qui donc n'aimerait pas un cœur ainsi frappé ? Qui ne rendrait dilection pour dilection ?... Prions donc pour que Jésus daigne atteindre de sa flèche et étreindre dans les liens de sa charité notre cœur à nous, encore endurci et impénitent. »

Après les effusions mystiques. voici les interprétations apologétiques. S. Jean Chrysostome *(Hom. in Joan.,* 84-85, n° 3) démontre que la cruelle et craintive sottise des Juifs, qui voulaient faire disparaître au plus tôt le cadavre gênant du Rédempteur, n'a abouti en fin de compte qu'à exécuter les prophéties. Sans doute, le Docteur s'indigne contre ce sacrilège qu'il appelle un exécrable attentat, mais il en tire cette conclusion que le geste néfaste devait servir de preuve à ceux qui, comme Thomas, auraient été effleurés par le scepticisme, que le Christ était bien réellement mort le Vendredi Saint, et que par conséquent ses apparitions à la suite de Pâques constituaient bien réellement un miracle de résurrection. Quel homme, en effet, résisterait à un coup de lance en plein cœur ?

Sous une forme très différente, S. Laurent Justinien, traitant de « l'agonie triomphale du Christ, » devait reprendre la même théorie, tandis que S. Bernardin de Sienne *(Carême sur la religion chrétienne,* sermon 5) déduisait du fait dont nous parlons qu'il signifiait l'unité de l'Eglise : « Il y a beaucoup d'eaux diverses et beaucoup de peuples. Pourtant ceux qui se rattachent à la foi chrétienne forment un seul peuple fidèle, car ce ne sont pas des eaux quelconques, mais la seule eau surgie du cœur du Christ qui nous a amenés à participer au pain et au corps eucharistiques... Un seul Dieu, une seule foi, un seul baptême. »

III

Il serait facile de glaner, à travers les siècles, des multitudes de textes tout aussi convaincants et édifiants. Mais notre religion n'est-elle point, d'ores et déjà, éclairée ? Deux points essentiels sont acquis : c'est que réellement le cœur de notre divin Maître a bien été transpercé sur la croix et que cet acte, qui semblait provoqué par un hasard ou, tout au plus, indirectement, par un ordre de Ponce-Pilate, avait été en réalité voulu par Dieu, afin de constituer à la fois une preuve de plus de la divinité de Jésus et un symbole des grâces que la Nouvelle Loi allait faire affluer sur le monde.

Néanmoins il ne faut pas perdre de vue que toutes ces grâces ne nous seraient d'aucune espèce d'utilité si nous ne faisions pas tout ce qui est en nous pour les mettre à profit. Le Christ s'offre à nous, mais c'est à nous de savoir si nous voulons, oui ou non, le prendre. Il nous propose des faveurs inouïes, auxquelles nous n'avions aucun droit et dont, sans ses enseignements, nous n'aurions même pas conçu l'idée. Il nous offre, avec l'appui maternel de l'Eglise, la régénération des sacrements, le pardon et le bonheur. Mais il ne nous impose rien, car il respecte en nous la redoutable prérogative de la liberté que, dès l'origine des choses, nous avait conférée son Père. Je suis à vous, paraît-il dire ; je ne demande qu'une chose : c'est que vous accouriez pour me saisir. Mais vous restez les maîtres de vous-mêmes. Il vous est loisible de me négliger et même de me repousser. Seulement, en ce monde ou en l'autre, vous porterez les conséquences de la résolution que vous aurez prise.

Que vous semble d'une proposition pareille ? Vous allez aussitôt répondre que tout être humain, pourvu d'une étincelle de bon sens et de foi, va mesurer d'un seul coup d'œil les avantages inespérés qu'elle comporte et qu'il se précipitera ardemment vers ce cœur qui s'ouvre comme un asile, vers ce cœur qui nous donne libre accès aux trésors contenus en lui.

Eh bien ! nous ne le savons que trop, la réalité est différente. Sans doute les âmes sont encore nombreuses qui répondent à l'invitation de Jésus et qui viennent se blottir intimement près du cœur exsangue d'où émanent toute vie et toute joie. Mais combien n'en reste-t-il pas qui ne prêtent nulle attention à l'appel, pourtant angoissé, du divin Maître ! Beaucoup l'ignorent, même dans nos pays de civilisation chrétienne, et ceux-là sont les moins inexcusables. Mais d'autres ont appris la vérité, d'autres connaissent la doctrine et la passion humaine les force à se détourner du Dieu crucifié.

Nous disons bien : la passion, et non les passions, car s'il affecte les formes les plus diverses, comme l'amour du plaisir, celui des honneurs, celui du pouvoir, l'instinct capricieux se réduit toujours, en dernière analyse, à un élément irréductible : le dérèglement de la volonté. Tout pécheur, quels que soient ses actes externes, n'est pécheur que parce qu'il veut faire ce qui lui plaît à la minute présente, quoique cela soit interdit par l'ordre divin, condamné par les lois morales et de nature à contrister l'amour que Dieu nous porte éternellement. Quelle misère, quelle ingratitude, quelle aberration !

* *

Plaignons sincèrement les malheureux qui s'abandonnent à une dépravation pareille. Prions le Seigneur de leur accorder, en leur ouvrant les yeux, la force de reprendre leur empire sur eux-mêmes et de se résoudre à une orientation meilleure de leur vie. Mais que cela ne nous empêche pas de faire un prudent retour sur nous-mêmes et de nous demander si, au moins, dans une certaine mesure, nous ne leur ressemblons pas. David ne soupçonnait peut-être pas la gravité de sa faute lorsque le prophète Nathan surgit devant lui pour lui crier : « *Tu es ille vir*. C'est toi-même qui es ce coupable. »

Mettons-nous en mesure de ne mériter jamais un aussi terrible reproche. Que nos moindres actions et nos moindres pensées soient dirigées selon le désir du Très-Haut, car c'est seulement en suivant cette ligne de conduite que l'on peut être assuré de n'avoir rien à craindre lorsque sonnera l'heure de la justice. Soyons justes, d'abord, autant que nous pourrons, et pour le reste, pour combler nos inévitables insuffisances, confions-nous fidèlement à la charité du cœur de Jésus, qui ne saurait nous abandonner après avoir tant souffert pour nous.

EXPLICATION DU CATÉCHISME

36e LEÇON

LE PÉCHÉ

Q. 299. — *Qu'est-ce que le péché ?*

R. — *Le péché est une désobéissance à la loi de Dieu.*

Dieu a le droit de commander à l'homme, parce qu'il est son créateur et son souverain maître et que, étant infiniment parfait, il ne peut commander que des choses bonnes. De plus, Dieu a le droit de permettre à certaines créatures de commander en son nom. C'est ce droit qu'il a conféré

à son Eglise en disant aux Apôtres et à leurs successeurs : « Qui vous écoute m'écoute; qui vous méprise me méprise. » C'est en vertu de ce droit que l'Eglise a établi ses commandements.

Comme conséquence de ce droit, l'homme a le devoir d'obéir aux commandements de Dieu et de l'Eglise. Quand il désobéit à l'un ou à l'autre de ces commandements, il commet un péché.

Pour que le péché soit imputable à l'homme, c'est-à-dire entraîne pour lui une punition, il faut deux conditions : 1° que l'homme sache qu'il désobéit à une loi de Dieu ou de l'Eglise; 2° qu'il désobéisse librement. On dit qu'il faut la connaissance de l'esprit et le libre consentement de la volonté. Quand ces deux conditions sont réunies, on dit qu'il y a péché *formel*. Si l'une de ces deux conditions, ou toutes les deux, manquent, il y a un désordre, mais dont l'homme n'est pas responsable. On dit qu'il y a péché *matériel*.

Le péché consiste donc dans la révolte de la volonté de l'homme contre la volonté de Dieu (ou de ceux qui commandent en son nom). Cela est si vrai que si l'on accomplit un acte que l'on croit opposé à un commandement, alors qu'en réalité il ne l'est pas, on commet néanmoins un péché, parce que la volonté accepte de faire une chose qu'elle croit mauvaise.

On peut donc définir le péché : la révolte consciente d'une volonté libre contre un commandement de Dieu ou de l'Eglise réel ou regardé comme réel.

—

Q. 300. — *De combien de manières commet-on le péché ?*

R. — *On commet le péché de quatre manières : par pensée, par parole, par action et par omission.*

On peut commettre le péché : 1° en faisant ce qui est défendu ; 2° en omettant de faire ce qui est commandé.

On peut faire ce qui est défendu :

1° par pensée, en entretenant des pensées, des désirs, des affections coupables.

2° par parole : ce sont les péchés de la langue.

3° par action : ce sont les péchés commis à l'aide des différents sens.

On peut omettre de faire ce qui est commandé, en omettant soit une pensée ou un sentiment, soit une parole, soit une action.

—

Q. 301. — *Combien y a-t-il de sortes de péchés?*

R. — *Il y a deux sortes de péchés : le péché mortel et le péché véniel.*

Il s'agit ici des péchés actuels ou personnels. Ce sont ceux qui sont commis actuellement et personnellement par chaque homme. Nous avons parlé précédemment (cf. 6e leçon) du péché originel qui a été commis autrefois par Adam et Eve, qui s'est communiqué et continue de se communiquer à tous leurs descendants, et qui est effacé une fois pour toutes par le baptême.

—

Q. 302. — *Qu'est-ce que le péché mortel ?*

R. — *Le péché mortel est une désobéissance à la loi de Dieu, en chose grave, avec pleine connaissance et entier consentement.*

Comme son nom l'indique, le péché mortel est celui qui donne la mort à l'âme. Il ne s'agit pas ici de la mort naturelle, autrement dit, de la destruction et de la disparition de l'âme. L'âme, vous le savez, est immortelle (cf. n° 50). Il s'agit de la mort surnaturelle de l'âme. Nous avons établi que l'âme possède deux vies : la vie naturelle qui lui a été donnée par Dieu au moment de sa création, et la vie surnaturelle, qui a été ajoutée par Dieu à la vie naturelle, qui consiste dans la présence de Dieu en nous et qui peut être perdue lorsque Dieu, offensé par un péché grave, se retire de l'âme.

Pour que le péché soit mortel, c'est-à-dire enlève à l'âme la vie surnaturelle, il faut trois conditions :

1° Que l'acte commis ou omis constitue une désobéissance grave. Vous savez que le corps peut être atteint par diverses maladies plus ou moins graves. La maladie vraiment grave est celle qui enlève la vie au corps, qui le fait mourir. De même, l'âme peut être atteinte par diverses maladies, ou péchés, plus ou moins graves. Le péché vraiment grave est celui qui enlève à l'âme la vie surnaturelle, qui la fait mourir à la vie de la grâce. Le péché est grave quand il constitue une désobéissance si importante à la loi de Dieu que Dieu, ne trouvant plus dans l'âme l'amour auquel il a droit, est obligé de se retirer de cette âme.

2° Que la personne qui commet le péché sache d'une façon claire que l'acte qu'elle commet ou omet constitue une désobéissance grave. Celui qui commet un péché grave en croyant de bonne foi qu'il ne l'est pas, ne peut être responsable d'un péché grave. J'ai dit : de bonne foi, c'est-à-dire après s'être renseigné par tous les moyens possibles sur l'importance du péché en question. Il est évident que si, au moment de commettre un péché, un homme se rend compte que ce péché pourrait être grave et que si, pouvant se renseigner sur cette gravité, il ne le fait pas, il n'est plus de bonne foi : il accepte de commettre ce péché quelle que soit sa gravité ; il accepte d'offenser Dieu gravement.

3° Que ce consentement soit entier, c'est-à-dire que rien n'empêche la volonté d'agir avec une pleine liberté. Certaines causes peuvent en effet diminuer la liberté, quelquefois même la supprimer. La crainte de graves représailles peut être une de ces causes. Tel est le cas de l'enfant qui serait menacé d'une grave punition s'il assistait à la messe du dimanche un jour où ses parents ont décidé de la lui faire manquer. La violence peut être aussi une cause de diminution ou de suppression de la liberté. Certains martyrs ont été entraînés dans de mauvais lieux et contraints de faire des actes réprouvés par la morale : n'ayant pas pu éviter ces actes, leur volonté, loin d'y consentir,

ayant énergiquement protesté, ils n'ont commis aucun péché ; ils n'étaient pas libres.

Q. 303. — *Pourquoi ce péché est-il appelé mortel ?*

R. — *Ce péché est appelé mortel parce qu'il ôte à l'âme la vie de la grâce, en la séparant de Dieu, et lui mérite les peines de l'enfer.*

Nous avons déjà expliqué (nº 302) les deux premiers effets du péché mortel et la raison pour laquelle il porte ce nom. Ces deux effets n'en font, à proprement parler, qu'un seul. Dieu étant la vie surnaturelle de l'âme, lorsqu'il se sépare d'elle, celle-ci meurt nécessairement et par le fait même à la vie de la grâce.

De plus, le péché mortel ouvre à l'âme les portes de l'enfer. Dieu offre à l'âme qui accepte son amitié sur terre, sa vue, sa possession et son amitié au ciel pour toujours. La conséquence logique, c'est que l'âme qui refuse son amitié à Dieu sur terre est privée de sa vue, de sa possession et de son amitié pour toujours. C'est le sort de l'âme qui va en enfer et c'est sa punition principale à laquelle s'ajoutent d'autres peines secondaires.

Cependant, dans sa bonté, Dieu veut bien permettre au pécheur de faire pénitence et de retrouver la vie surnaturelle perdue. C'est le sacrement de pénitence qui rend à l'âme la vie surnaturelle perdue par le péché mortel. Celui qui a conscience d'avoir commis un péché mortel agira donc prudemment en s'en confessant le plus tôt possible. Tant qu'il ne l'a pas fait, il risque d'aller en enfer si la mort le saisit à l'improviste.

Q. 304. — *Qu'est-ce que le péché véniel ?*

R. — *Le péché véniel est une désobéissance à la loi de Dieu, en chose légère, ou même en chose grave, mais sans pleine connaissance ou sans entier consentement.*

Nous avons examiné les trois conditions nécessaires pour qu'un péché soit mortel. Il suffit qu'une de ces trois conditions manque pour que le péché soit véniel.

En pratique, il est parfois difficile de dire si le péché est véniel ou mortel, car il est difficile, pour ne pas dire impossible, de préciser si la matière est suffisamment grave, si la connaissance a été suffisamment claire, si le consentement a été suffisamment complet pour rendre le péché mortel.

La prudence invite donc 1º à éviter soigneusement le péché, même apparemment véniel ; 2º de confesser le plus tôt possible les péchés que l'on pourrait légitimement soupçonner d'être mortels [1].

Q. 305. — *Pourquoi ce péché est-il appelé véniel ?*

R. — *Ce péché est appelé véniel, parce qu'il est plus facilement pardonnable ; il ne fait pas perdre la vie de la grâce, mais il l'affaiblit et mérite des peines temporelles à subir en ce monde ou en l'autre.*

Le mot « véniel » vient d'un mot latin qui signifie « pardonnable. » Non que le péché mortel ne soit pas pardonnable, mais le péché véniel l'est plus facilement, puisqu'il ne détourne pas complètement et ne sépare pas l'âme de Dieu.

Celui qui a commis le péché véniel possède donc encore la vie surnaturelle, mais c'est une vie désormais affaiblie. L'âme est alors semblable à un malade ; le malade n'est pas mort, mais il ne possède plus la pleine santé, son activité est plus ou moins diminuée et il risque de prendre plus facilement les germes d'une maladie mortelle. Ainsi l'âme en état de péché véniel n'a plus la pleine santé surnaturelle, elle est moins capable d'accomplir le bien et de plaire à Dieu et elle risque plus facilement de se laisser entraîner au péché mortel. Il faut donc éviter soigneusement le péché véniel ; si on l'a commis, il faut en demander pardon à Dieu par un bon acte de contrition (spécialement à la fin de chaque journée, pendant la prière du soir, et au cours de la préparation à la sainte communion) et recourir fréquemment au sacrement de pénitence pour rendre à l'âme toutes ses forces surnaturelles et la rendre plus agréable à Dieu.

Tout péché mérite une punition et réclame une réparation. C'est cette punition et cette réparation que l'on désigne sous le nom de peines temporelles, ainsi nommées parce qu'elles ne durent qu'un temps, par opposition aux peines éternelles méritées par le péché mortel et qui, à moins de conversion, dureront éternellement.

Les peines temporelles peuvent être subies ici-bas. Toute épreuve, toute peine, toute souffrance peuvent être offertes à Dieu à cette intention. L'Eglise met aussi à notre disposition les indulgences pour nous aider à satisfaire à bon compte à la justice de Dieu. Ce qui, au moment de la mort, n'aurait pas été acquitté, devra l'être en purgatoire, avant l'entrée de l'âme au ciel.

Le pécheur doit faire tout son possible pour expier et réparer ses fautes ici-bas, car les souffrances du purgatoire sont plus douloureuses que celles de cette terre. Rappelons-nous aussi que c'est un devoir de prier et de faire dire des messes pour nos défunts, dans le cas où ils seraient encore en purgatoire. Une excellente précaution à prendre pour soi, c'est de prévoir la célébration de messes à dire après notre mort.

IMPRIMATUR
Lingonis, die 7 novembris 1934.
EUG. LINDECKER, *Vic. gen.*

Le gérant : F. FROSSARD.

LANGRES. — Imprimerie de *L'AMI DU CLERGÉ*

[1] Théoriquement, la confession des péchés douteux n'est pas obligatoire. Nous pensons que pratiquement on fera bien de conseiller aux fidèles d'aller au plus sûr, sans parler des autres avantages de cette accusation.

LA VOITURETTE PAROISSIALE

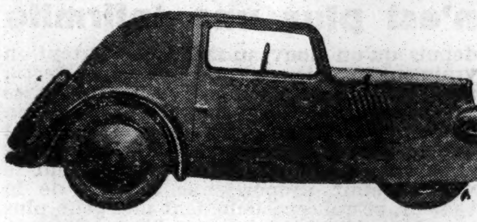

4 litres aux 100 kilomètres.

Cabriolet décapotable; éclairage électrique; roues de secours **6950**

VILLARD « Le trois roues de France »

16, rue de Rouvray — NEUILLY (Seine).

ANCIENNE ŒUVRE DU VIN DE MESSE

fondée par M. l'abbé ROUS en 1871

SPÉCIALITÉ DE VINS DE MESSE

Rosé et blanc doux, Blanc sec supérieur livrés en bonbonnes et en fûts

VINS CHOISIS de TABLE, blanc, rouge et rosé livrés en barriques et feuillettes

Etablissements Veuve P. OLIVER

Banyuls-sur-Mer (Pyrénées-Orientales) R. C. Céret 146.

VITRAUX D'ART

Charles CHAMPIGNEULLE

96, rue N.-D.-des-Champs, PARIS (VI^e).

Voir *Ami du Clergé*, n° du 1^er nov. page 347.

PÉTROLE - AIL - ESCARGOT

Les cures remarquables du DIABÈTE par le pétrole; de l'ARTÉRIOSCLÉROSE par l'ail; de la TUBERCULOSE par l'escargot, retiennent actuellement l'attention du corps médical. L'exposé de ces méthodes est adressé gratis par les Laboratoires des Phocéens, NICE (Alpes-Maritimes). Remise 30 °/° à MM. les Membres du Clergé.

Viennent de paraître :

Des livres indispensables au clergé

Précis de Théologie dogmatique

par le D^r B. BARTMANN

Traduction française par M. l'Abbé M. GAUTIER

En 2 volumes in-8° écu.

Tome I, 480 pages. Prix . . . . 30 fr.

Nouveau Recueil d'Exemples

empruntés à la vie moderne

à l'usage des Prédicateurs, Conférenciers et Catéchistes

par le D^r C. OBERHAMMER

Traduction française par l'Abbé M. GRANDCLAUDON

in-8° écu de 320 pages. Prix . . . . 15 fr.

Le Symbole des Apôtres

par Mgr TIHAMER TOTH

Traduit du hongrois par M. l'Abbé GRANDCLAUDON

I^re Partie : DIEU — LA PROVIDENCE

In-8 écu de 346 pages. Prix . . . . 15 fr.

Editions SALVATOR — Mulhouse (Haut-Rhin)

C. C. Postal Strasbourg 102.18

Dépôt à Paris : M^on CASTERMAN, 66, rue Bonaparte (6^e).

VIENT DE PARAITRE : JEAN D'ESCALETTE

A LA SUITE DU CHRIST

Recueil de 7 méditations pour le chemin de la Croix

In-16 de 120 pages : 4 francs.

Ce recueil n'a rien de commun avec ceux qui ont été publiés jusqu'à présent sur la même matière. Il s'en distingue complètement par la *forme* et par le *fonds* Ecrites en un style *sobre*, ces méditations sont toutes empreintes du meilleur esprit *liturgique*, qui est la base de la *piété moderne*.

Ouvrage en vente : **Maison CASTERMAN, Paris, 66, rue Bonaparte** (C. C. P. Paris 676-68) où l'on peut également se procurer tous ouvrages religieux édités en France et à l'Etranger (Envoi du Catalogue sur demande)

HARMONIUMS ET PIANOS LABROUSSE

33, rue de Rivoli — 41 bis, B^d des Batignolles, PARIS.

NEUF ET OCCASION EN TOUTES MARQUES

T. F. S.
PHONOS
DISQUES
LUTHERIE
MUSIQUE

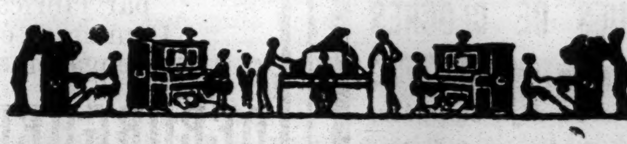

ACHAT
ÉCHANGE
RÉPARATION
LOCATION
— CRÉDIT —

général du spiritualisme thomiste », il n'oublie pas néanmoins qu'il doit mettre aussi les élèves en état de subir avec succès leurs examens Il suit pas à pas le Programme officiel en Psychologie, où il se montre bien informé des théories même les plus récentes. Il omet, avec ce même programme, la Logique formelle, mais traite la Métaphysique avec plus d'ampleur qu'il n'est strictement exigé. « C'est, dit il, que les problèmes qu'elle étudie sont fondamentaux. Leur solution résume et met en lumière les positions prises en Psychologie, en Logique, en Morale. Nous avons remarqué maintes fois que les élèves ne comprennent vraiment leur cours de Philosophie qu'après avoir étudié la Métaphysique. » (Préface du t. II). Ces idées sont également celles de beaucoup de professeurs et d'auteurs de manuels de l'enseignement public. On commence à comprendre qu'il est impossible de traiter la Psychologie, la Morale, la Logique, sans faire, qu'on l'avoue ou non, de la Métaphysique.

Le moment paraît donc bien choisi pour présenter à nos élèves un manuel où tous les problèmes philosophiques sont éclairés par notre métaphysique traditionnelle. Et cela, avec un sens très averti des nuances, une largeur d'esprit qui sait recueillir son bien partout où il se trouve. Qu'on en juge par ce passage, pris au hasard ; il s'agit des différentes formes de la pensée, intuitive, discursive : « Au fond, *toute pensée est une intuition* : connaître c'est voir et c'est voir ce qui est. Le seul objet de l'intelligence c'est l'être, et l'intuition seule est connaissance. Les grands maîtres de la philosophie, Aristote, S. Thomas, Descartes, etc., l'affirment également. La discursion (sic) *n'est qu'un procédé, une méthode*. La pensée se fait discursive lorsqu'elle ne peut saisir d'un coup d'œil une vérité complexe, trop complexe pour l'intelligence, ou lorsqu'elle est obligée de la reconstruire pour son propre compte sur les données du langage. Alors, avant de la saisir dans son ensemble, elle en saisit laborieusement les éléments les uns après les autres » (t. I, p. 211).

Le manuel de M. L. est un remarquable essai de présentation de notre philosophie spiritualiste, adapté à toutes les exigences du programme officiel du Baccalauréat. Ce n'est sans doute pas le premier essai de ce genre ; nous croyons que c'est l'un des mieux réussis, celui qui rendra peut-être le plus de services, à la fois pour la préparation de nos élèves au Baccalauréat, et pour leur préparation à la vie.

GOUTTE
GUÉRISON RAPIDE de l'ACCÈS de GOUTTE par la
LIQUEUR LAVILLE
Spécifique universellement employé depuis un demi-siècle.
COMAR & Cie, 20, Rue des Fossés-Saint-Jacques, PARIS

Prêtres, Lecteurs de l'*Ami du Clergé*,
souvenez-vous que
l'Œuvre des Orphelins apprentis d'Auteuil
construit depuis 7 ans des appareils de T. S. F. connus sous la Marque C. A. R. A. C.
Quelque soit votre budget, consultez-nous :
C. A. R. A. C. 40, rue La Fontaine, PARIS 16e.
Fournisseur du Cardinal Verdier, du Ministère de l'Air, etc.
Hors concours, membre du Jury

Si vous désirez équiper vos cloches électriquement, une adresse :
SONNERIES ELECTRIQUES DE CLOCHES
BACH - ING. CONSTR. - METZ
265 églises sont déjà équipées.
Représentants dans les principales régions.

LA HERNIE
n'est plus une infirmité
depuis qu'un nouveau mode de contention vraiment ingénieux et pratique a été offert à ceux qui en sont atteints. Tous les intéressés savent que, sauf l'opération, il n'existe aucun autre moyen de se défendre contre ce mal que le port d'un bandage. Mais les anciens appareils étaient munis de pelotes dont le volume était proportionné à celui de la tumeur, et qui occasionnaient une gène plus grande que le mal lui-même. L'invention du bandage élastique par le Dr L. BARRÈRE avait déjà réalisé un grand progrès, mais les derniers perfectionnements apportés à sa méthode ont permis de supprimer cet accessoire cru indispensable. Le NÉO BARRÈRE ne comporte aucune pelote, il maintient cependant toutes les hernies réductibles quelque soit leur volume, exactement comme la main posée à plat sur l'orifice. C'est une véritable révolution dans l'art herniaire dont des milliers de hernieux ont déjà éprouvé les bienfaits. La preuve irréfutable en est donnée sur le champ car l'essai du NÉO BARRÈRE est toujours gratuit et sans engagement. Il suffit de s'adresser aux Etablissements du Dr L. BARRERE, 3, Boul. du Palais, Paris, qui vous feront parvenir discrètement tous les renseignements nécessaires et les adresses des 150 dépositaires, exclusifs de la méthode BARRERE, médecins, pharmaciens ou bandagistes, installés en France et à l'Étranger.

VITRAUX
MAISON BESSAC - GRENOBLE, FRANCE

Ateliers M. Mario DOMENICI
Maison spécialisée (Plastique - Ivoirine)
45, rue des Murlins — ORLÉANS
Christs pour Missions et Propagande à partir de 1 fr.
Et statuettes pour récompenses à partir de 0 fr. 50

CONTRE LA PLUIE LE FROID
portez le « LODEN-LAINE » léger et chaud, créé par **Ramlot, spécialiste du vêtement ecclésiastique, du sous-vêtement et de l'imperméable,**
27 bis, boulevard Raspail, PARIS
RAMLOT SON LODEN IMPERMÉABLE
et ne passez pas l'hiver sans une **« PELERINE-CAPUCHON »** ou une **« DOUILLETTE-RAGLAN »** de ce tissu idéal.
NOTA. — Envoi franco d'échantillons et du catalogue général.

VIN DE CHASSAING
TONIQUE et BI-DIGESTIF
CONTRE LES
DIGESTIONS DIFFICILES
1, Quai Aulagnier, ASNIÈRES (Seine) *et Pharmacies*

BAS POUR PRÊTRES
par fabricant spécialiste.
Demandez échantillons sans engagement ni frais à
DEBORGHER, **185, rue du Halot, TOURCOING (Nord).**

Indispensable

Avant d'acheter une machine à écrire, documentez-vous sur les modèles portatifs, légers et peu encombrants, pratiques pour vos déplacements. Nous avons celui qu'il vous faut. Consultez-nous sans engagement pour vous. Nous réservons à MM. les ecclésiastiques des conditions particulièrement intéressantes.

MACHINES NEUVES ET D'OCCASION.

Tous renseignements franco sur demande.

RAPID OFFICE
4, Rue des Filles St Thomas-Paris

Recevez plusieurs Revues pour le prix d'une seule. Adressez-vous au « Circular-Revues », à Montfaucon, par Besançon. — Le plus ancien des Prêts-Revues. Le meilleur marché. — *Catalogue gratuit sur demande.*

VITRAUX D'ART RELIGIEUX

GEORGES JANIN

Artiste-Peintre-Verrier • Agréé des Beaux-Arts
Lauréat de Concours Publics
Fournisseur des Missions Etrangères
Auteur des vitraux dans plus de 5.000 églises en France et à l'Etranger.

Le plus ancien et le plus important atelier de vitraux d'Art Religieux de l'Est de la France — Créé en 1835.

12, rue Lionnois, NANCY
(Meurthe-et-Moselle)

ÉTUDES, RENSEIGNEMENTS, DEVIS, CATALOGUE ARTISTIQUE SUR SIMPLE DEMANDE

Vitraux en tous genres : grisailles, médaillons, scènes historiées,
Restauration de verrières anciennes, armoiries.

LIBRAIRIE PARIS-ROME, Ste An. 57-70, rue de Renne, PARIS (VIe)
Dépôt central des Editions de l'Abbaye de Saint-André.
Missels et publications de D. Lefèbvre.
Projecteur « CINESCOPE » et 3500 films fixes.
Catalogue n° 10 gratis.

Décors & accessoires pour
THÉATRES ARTIFICES MASQUES
DRAPEAUX **FÊTES** POSTICHES INSIGNES
GUIRLANDES
ILLUMINATIONS **KERMESSES**
Etabts André FALLON, Ligny-en-Barrois (Meuse).
TARIF N° 1 SUR DEMANDE.

HARMONIUMS EN TOUS GENRES
Maison fondée en 1839
Les PETITS-FILS de Mce KASRIEL
6, Rue Tolain, PARIS (20e). — R. C. Seine 163.528
Harmoniums pour Salons et Chapelles. Nouveau système à air aspiré (genre américain) avec ou sans expression.
Modèles portatifs pliants pour Missionnaires. Demandez le Catalogue n° 200.
Modifications spéciales pour Colonies. Conditions particulières pour les Membres du Clergé.

Contre le FROID, la mauvaise saison, les intempéries,

Munissez-vous du « sursoutane » fourré, se mettant et s'enlevant aisément, étudié et créé spécialement pour Messieurs les Membres du Clergé.
Chaudement enveloppé, bien protégé par ce bouclier vigilant, simple, pratique et hygiénique, à toute heure, par tous les temps, vous pourrez vous déplacer pour l'accomplissement des devoirs du sacerdoce, bravant impunément toutes les intempéries.
Sans aucun engagement de votre part, demandez l'envoi de la notice illustrée et gratuite

AU CHAT DES ALPES, à Voiron (Isère).

LA CONSTIPATION

crée un empoisonnement lent, continu, de l'organisme, provoquant la congestion du foie, le surmenage du rein, d'où : furoncles, migraines, dépression nerveuse, langue sale, haleine mauvaise, teint bilieux, hémorroïdes, digestions difficiles, idées noires, irritabilité, manque de sommeil, rougeurs, maladies de peau, vieillesse prématurée.
Le **JUBOL** est un laxatif-dépuratif végétal idéal, antibilieux, antifermentescible, antiglaireux. Il assure des selles régulières, nettoie l'estomac, l'intestin, évite l'embonpoint, supprime l'obésité, guérit la constipation, sans coliques. Un comprimé le soir suffit.
Communications à l'Académie de Médecine et à l'Académie des Sciences.
GRATUIT *Demandez au Service* **A. C. 1** *l'envoi de la brochure "la Constipation" par le Dr Ducas.*
Les 25 comprimés 4.25, fo 4,50. Le triple flacon 10 fr.
CHATELAIN, fournisseur breveté du Vatican, 2, R. de Valenciennes, Paris, et ttes phcies.

Fondée en 1830
Registre du Commerce Seine n° 43.793

LA NATIONALE

Siège Social
2, rue Pillet-Will, 2
PARIS

Entreprise privée régie par la Loi du 17 mars 1905.
Anciennement Compagnie Royale d'Assurances sur la Vie.

RENTES VIAGÈRES IMMÉDIATES OU DIFFÉRÉES aux conditions les plus avantageuses.
Pour les personnes parvenues à l'âge de la retraite, la RENTE VIAGÈRE est le remède le plus efficace à la cherté de la vie et constitue le plus sûr des placements.
Renseignements confidentiels et prospectus gratuits au Siège Social, à Paris, ou chez les Agents Généraux en province.